



Rapport de gestion 2022

3^{ème} Exercice
1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

contact@railcoop.fr
2 avenue d'Aurillac
46100 FIGEAC

RCS 880 624 267 - Cahors
1

SOMMAIRE

1.	Le mot du président	3
3.	Les temps forts de l'année	4
4.	Le respect des valeurs coopératives	5
4.1.	Les valeurs inscrites dans nos statuts	5
4.1.1.	Le respect de l'objectif N°9 des Objectifs du Développement Durable	6
4.1.2.	La coopération	6
4.1.3.	La gouvernance démocratique et transparente	7
4.1.4.	L'indépendance	11
4.2.	L'engagement solidaire (critères ESUS)	12
5.	Situation et activité au cours de l'exercice écoulé	13
5.1.	Evolution de la structure	13
5.1.1.	Rappel : la SCIC Railcoop	13
5.1.2.	Sociétariat	14
5.1.3.	Évolution du sociétariat et du capital social	14
5.2.	Équipe	16
6.	Bilan social	16
7.	Produits et services	18
7.1.1.	Cadre réglementaire	18
7.1.2.	Le service "fret"	19
7.1.3.	Le service "voyageurs"	22
7.1.4.	Les fonctions supports	25
8.	Principaux risques et incertitudes	30
9.	Activités de recherche et développement	32
10.	Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice	33
11.	Perspectives pour 2023	34
12.	Présentation des comptes annuels	35
13.	Situation des mandats des administrateurs	35
14.	Annexe : Rapport d'activité des cercles 2022	37
15.	Annexe : Rapport d'activité de la Commission d'Ethique et de Médiation 2022	47

1. Le mot du président

2022 a été une année difficile.

Malgré l'évidence de plus en plus grande que la crise énergétique, amenée à durer, ne pourra pas être surmontée sans un développement massif des transports collectifs; malgré l'évidence, que les tensions toujours plus fortes dans la société française ne pourront être apaisées qu'en développant des structures de dialogue et d'implication citoyenne; malgré l'évidence que Railcoop est l'une des solutions répondant à ces difficultés, ni l'Etat ni les banques n'ont aujourd'hui les clés qui permettraient de nous aider à passer à l'échelle. Les choses bougent mais au regard de l'énergie mobilisée, notamment en 2022, pour provoquer ce changement, il ne peut être que constaté qu'à court terme, nous ne devons compter que sur nous-même.

Compter sur nous même implique de savoir faire le bilan de nos forces et de nos faiblesses. Le développement commercial du fret ferroviaire n'a pas marché. Il faut comprendre pourquoi et comment rebondir. C'est ce que nous avons commencé à faire et c'est dans ce cadre que l'intelligence collective prend toute sa pertinence.

Ces difficultés ne doivent pas nous faire oublier nos réussites.

En 2022, nous sommes devenus une véritable entreprise ferroviaire. Le lancement de notre service fret fin 2021 nous a permis de démontrer notre capacité à réaliser une production ferroviaire sûre et de qualité. Notre système de gestion de la sécurité, élément clé de toute entreprise ferroviaire, a été reconnu comme l'un des meilleurs par l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire. Railcoop n'est plus un projet "sur le papier" : c'est une entreprise qui est en capacité de produire des offres ferroviaires.

Notre communauté est sans cesse plus importante. Nous avons dépassé les 14 000 sociétaires. La ville et la métropole de Lyon viennent de nous rejoindre. Nous pouvons aller encore plus loin, notamment en renforçant l'entrée au sociétariat des entreprises, qui représentent aujourd'hui moins de 1% des sociétaires.

Nous avons su créer une marque reconnue, essentielle pour notre développement dans le voyageur. D'après un sondage réalisé par Trainline, 16% des Français connaissent Railcoop. Cette notoriété est essentielle pour pouvoir se développer sur un marché dont l'opérateur historique freine l'ouverture.

La route est encore longue et difficile. Ensemble, nous avons déjà franchi des montagnes. Le collectif est notre force, notre énergie. C'est grâce à cela que nous parviendrons à accomplir la mission de Railcoop, qu'il est bon parfois de se rappeler : renforcer l'usage du ferroviaire sur tous les territoires pour participer à la transition écologique par une participation de l'ensemble des bénéficiaires de cette mobilité.

Ensemble, nous sommes sur de bons rails.



Philippe Bourguignon
Président du Conseil d'administration

3. Les temps forts de l'année

14 janvier 2022	Accord de la Confédération générale des SCOP pour un investissement en titres participatifs
1^{er} février 2022	Restitution de l'étude Alteractions sur la mise en place d'une tarification solidaire
17 février 2022	Accord de lés pour un investissement en titres participatifs
18 Mars 2022	Décision de report du lancement de la ligne Bordeaux-Lyon pour sécuriser notre plan de financement
2 mai 2022	Démarrage du transport de bois depuis Capdenac
15 mai 2022	Mise en place du CSE en étant mieux disant que la réglementation sur le nombre de délégués et le nombre d'heures de délégation
19 mai 2022	Réception de nos deux premières rames "voyageur" acquises auprès de SNCF Voyageurs
21 mai 2022	Assemblée Générale de Railcoop
17 juin 2022	Railcoop atteint 5 millions d'euros de capital social
8 juillet 2022	Entrée au sociétariat de la Région Bourgogne-Franche-Comté
16 septembre 2022	Railcoop a passé le cap des 13 000 sociétaires
22 septembre 2022	Railcoop lauréat du Prix Jeune pousse des Trophées PME RMC en Occitanie
12 octobre 2022	Railcoop lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt organisé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur la mobilité des biens en territoire peu dense

13 octobre 2022	Extension de notre CSU Fret vers Tarbes et Mazamet pour assurer une desserte directe de Saint Gaudens
14 octobre 2022	Investissement de la Mutuelle Entrain en titres participatifs
28 octobre 2022	Lancement de l'étude d'impacts socioéconomiques avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et Ferrocampus
3 novembre 2022	Railcoop lauréat du Prix régional de l'ESS Occitanie
6 décembre 2022	Accord de la Banque des territoires pour un investissement en titres participatifs
15 décembre 2022	Entrée au sociétariat de la Ville de Lyon

4. Le respect des valeurs coopératives

4.1. Les valeurs inscrites dans nos statuts

Rappel du préambule des statuts

Le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment :

- La prééminence de la personne humaine ;
- La démocratie ;
- La solidarité ;
- Un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres ;
- L'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

L'atteinte des objectifs précédemment cités ne pourra se faire que dans le respect des valeurs communes suivantes :

- Le **respect des Objectifs du Développement Durable** tels que définis par les Nations-Unies, et particulièrement de l'objectif 9 visant à « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation »
- La **coopération** avec l'ensemble des acteurs partageant les valeurs et les objectifs de Railcoop, notamment avec les entreprises chargées de la mise en œuvre de services publics de transport ferroviaire.

- Une **gouvernance démocratique et transparente**,
- L'indépendance, notamment par la **constitution des réserves impartageables** contribuant à la pérennité de l'entreprise et sa transmission aux générations futures.

4.1.1. Le respect de l'objectif N°9 des Objectifs du Développement Durable

En 2022, Railcoop a répondu à l'objectif N°9 des Objectifs du Développement Durable à travers :

- Le développement d'un service ferroviaire de transport de marchandises en provenance et à destination d'un territoire rural à dominante industrielle. Ce service a pour objectif de permettre aux acteurs économiques de ce territoire de s'appuyer sur un mode de transport décarboné pour le transport de marchandises.
- L'utilisation de matériel ferroviaire d'occasion, que soit pour le fret ou pour le futur "voyageur", afin de privilégier le réemploi et la prolongation de la durée de vie des outils de production.

4.1.2. La coopération

La coopération avec l'ensemble des acteurs partageant les valeurs et les objectifs de Railcoop se traduit par l'adhésion de Railcoop à plusieurs collectifs, dont :

- le Collectif pour une Transition Citoyenne qui comprend notamment le groupe des Licoornes regroupant les sociétés coopératives s'adressant à des marchés de masse (Enercoop, Telecoop, Commown, Citiz, Mobicoop, Label Emmaüs, La NEF, Coop Circuit)
- l'Union Régionale des Scop d'Occitanie et la Confédération Générale des Scop,
- les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire d'Auvergne Rhône Alpes et de Nouvelle Aquitaine
- l'association Ferinter
- L'association Objectif OFP

Railcoop est par ailleurs membre de l'association européenne des nouveaux entrants du ferroviaire, AllRail, ainsi que de l'Union des Transports Publics (UTP).

La coopération se traduit également par la prise de parts croisées dans des sociétés coopératives (telles que ACC'ESS, Simple Maps, Citiz Grand Est...).

Railcoop travaille par ailleurs avec Extalea une entreprise adaptée pour la gestion de la paie et avec AUDIES, coopérative d'expertise-comptable.

Railcoop travaille enfin avec les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité en charge des services TER dans le cadre du

lancement du service Bordeaux-Lyon afin de s'assurer de la complémentarité des services. Des échanges ont également eu lieu avec des représentants des autres entreprises ferroviaires (tant sur les marchandises que sur les voyageurs). Railcoop a enfin des échanges réguliers avec l'Etat (Ministère des Transports, Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale et Solidaire, Secrétariat d'Etat à la Ruralité).

4.1.3. La gouvernance démocratique et transparente

L'année 2022 a été marquée par quelques changements dans la gouvernance de Railcoop. Dominique Guerrée, Président fondateur de Railcoop, a démissionné de son mandat à l'issue de l'assemblée générale de mai 2022. En septembre 2022, Patrick Jeanjean, nouvel administrateur, s'est présenté pour assurer le rôle de président en remplacement de Dominique Guerrée. Il a été élu par le Conseil d'administration. En novembre 2022, à la suite de divergences de vue, Patrick Jeanjean a démissionné de son mandat de Président. Depuis lors, Philippe Bourguignon, administrateur fondateur de Railcoop assure ce mandat de président.

Le Conseil d'administration de Railcoop est garant de la gouvernance démocratique et transparente de la coopérative. Concrètement cette gouvernance se matérialise par l'existence de **cercles de réflexions et de la Commission d'éthique et de Médiation (CEM), celle-ci ayant pour mission de s'assurer du respect des principes fondateurs de Railcoop (cf. Ci-dessous).**

Les cercles sont des lieux de réflexion portés par les sociétaires de Railcoop. Espaces d'expression de l'intelligence collective de la coopérative, ils permettent aux sociétaires de faire émerger un intérêt commun et de transmettre des propositions au conseil d'administration. À l'exception des cercles territoriaux, et compte tenu de la dispersion géographique des participants, les réunions des cercles ont lieu principalement en ligne.

Au 31 décembre 2022, il existait 29 cercles de réflexion :

Cercles thématiques :

17 cercles thématiques existaient en 2022 dont 1 créé cette même année (le cercle Recherche).

- **Cercle Gouvernance :** Ce cercle propose aux sociétaires de mettre en œuvre une réflexion autour de la gouvernance coopérative au sein de Railcoop. Dans un premier temps, le cercle a avancé sur des questionnements autour du règlement intérieur, de la charte éthique et du fonctionnement des cercles. Il est aussi à l'origine de la création de la Commission d'Ethique et de Médiation.
- **Cercle Animation du sociétariat :** Ce cercle s'intéresse à la vie, à l'accueil et à la convivialité au sein de notre coopérative. Il agit pour que chacun et chacune des sociétaires, quel que soit le collègue auquel elle ou il appartient, puisse trouver sa place au sein de Railcoop. Le cercle mène des entretiens téléphoniques, des webinaires d'accueil et est présent sur les réseaux sociaux. Ses actions permettent de repérer les interrogations et les besoins des sociétaires, qui sont ensuite relayés auprès de l'équipe opérationnelle salariée, ce qui permet de pouvoir préparer les différents temps forts de la vie coopérative (AG, CA, etc.), ainsi que de compléter la

communication (lettres d'informations, Foire Aux Questions, réseaux sociaux). Ce cercle a participé, par exemple, à la construction de la première formation des Ambassadeurs et Ambassadrices. Si vous avez envie de proposer vos idées ou de prendre part à l'activité de ce cercle, ses membres seront ravis de faire votre connaissance !

- **Cercle Développement du réseau :** Ce cercle vise à coconstruire des propositions de futures lignes voyageurs. Au cours des derniers mois, les sociétaires ont émis des suggestions de lignes et de critères de sélection de ces lignes. Ils ont soumis les lignes de jour à une analyse multicritères¹ puis présenté les résultats au conseil d'administration. Dix lignes ont ainsi été sélectionnées et notifiées à l'Autorité de Régularisation des transports en juin 2021. Le cercle développement du réseau contribue aujourd'hui à la réflexion autour du lancement de la ligne Lyon –Bordeaux.
- **Cercle Train réinventé et nouveaux services à bord et en gare :** Ce cercle s'intéresse aux services et à l'accueil à bord et en gare que la coopérative pourra proposer.
- **Cercle Desserte fine des territoires :** Comment la coopérative Railcoop peut-elle participer ou enclencher des dynamiques visant à conforter ou rouvrir des petites lignes locales afin d'améliorer le maillage fin des territoires traversés par ses trains ?
- **Cercle Numérique :** Ce cercle propose d'explorer ensemble tout ce que les technologies numériques peuvent apporter au secteur ferroviaire, aux transports de voyageurs et de fret.

La mobilité est un enjeu de société majeur qui voit apparaître régulièrement de nouveaux modes et services de transports. Pour que le voyageur s'y retrouve, des services numériques peuvent l'y aider. C'est tout l'enjeu du MaaS (Mobility as a Service), qui promet d'intégrer toutes les étapes et tous les modes pour un déplacement porte-à-porte fluide. Les données, à tous les échelons, vont prendre une place prépondérante. Cela implique de savoir les récupérer, les traiter, les stocker, les échanger, les valoriser. Le cercle va progressivement se saisir de ces questions et pourra accompagner les travaux d'autres cercles en leur apportant une réflexion sur les technologies numériques pouvant améliorer leurs projets. Il est ouvert à tous les sociétaires qui souhaitent échanger leurs connaissances ou simplement s'informer sur ces sujets.

- **Cercle Fret :** Ce cercle identifie des solutions, des dessertes et des services à développer.
- **Cercle Train + Vélo :** Contribue à la construction de l'offre d'intermodalité train/vélo. L'usage du vélo couplé à l'usage du train est une réponse à beaucoup d'usagers, et nécessite d'adapter l'offre à cette demande grandissante. Les réflexions du cercle sont portées sur plusieurs axes : l'accueil du cycliste dans le train (équipements et conditions de réservation), l'accueil du cycliste dans la gare et aux alentours, les bénéfices de l'intermodalité, l'intermodalité train+vélo sans emport du vélo et enfin la création de topos cyclotourisme avec comme point de départ et d'arrivée des gares desservies par Railcoop. Les travaux du cercle sont organisés par groupe de travail associé à chaque sujet et les membres du cercle se retrouvent très régulièrement pour échanger et partager sur ces sujets. Tous les cyclistes aguerris ou en devenir peuvent contribuer à la création d'une offre confortable et efficace.

¹ Ces lignes ont été présentées au Conseil d'administration le 6 février 2021 et vont faire l'objet d'études complémentaires par l'équipe opérationnelle

- **Cercle La vie en train** : La création de Railcoop donne l'opportunité d'envisager un rapport au voyage en train différent. Ce cercle entend solliciter l'imagination et la sensibilité de nos sociétaires pour pointer ce qui compte dans un voyage en train, et surtout ce qui compte pour ceux qui aiment Railcoop, et développer ce qu'on pourrait imaginer, envisager...
- **Cercle Europe** : Ce cercle a pour mission de donner une dimension européenne à Railcoop, il s'agit par exemple d'échanger expériences et bonnes pratiques sur le train à l'étranger ou encore d'identifier les opportunités européennes permettant à Railcoop de se développer. Le cercle avait également pour objectif de positionner Railcoop dans le cadre de l'année européenne du rail qui vient de s'achever.
- **Cercle Train et environnement** : Ce cercle réfléchit à la manière dont Railcoop pourrait influencer, études à l'appui, sur la maintenance de l'infrastructure ferrée qui pourrait être plus respectueuse de l'environnement : se passer des pesticides, préférer les traverses de chemin de fer en bois (plutôt qu'en béton et métal), de surcroît pas ou faiblement traitées.
- **Cercle Mobilité & Handicap** : Railcoop replace déjà l'humain au centre de ses projets et activités, que ce soit à travers sa forme coopérative, ses valeurs, sa gouvernance participative ou encore ses services et matériels en cours de conception. Le cercle "Mobilité et Handicap" se propose de prolonger cette attention aux personnes en situation de handicap. Le cercle entend soumettre ces réflexions au CA de Railcoop afin de s'améliorer face aux problèmes soumis et rencontrés par ces personnes.
- **Cercle Gestion des aléas d'exploitation** : L'offre ferroviaire Railcoop devra savoir gérer au mieux les aléas d'exploitation et autres dysfonctionnements, dans le plus grand respect de ses clients. Dans cette perspective, ce cercle contribue, par ses réflexions et propositions, à l'étude des problèmes d'aléas et à leur prise en compte dans l'entreprise Railcoop.
- **Cercle Modélisme** : Ce cercle pilote la modélisation de trains à l'effigie de Railcoop et permet de mettre en relation des sociétaires de Railcoop intéressés par le modélisme et (ou) une forme de modélisme de promotion de l'activité.
- **Cercle Tarification** : Ce cercle réfléchit aux modes de tarification des services fret et voyageurs en travaillant à l'identification de critères et de modes de tarification conformes aux valeurs de Railcoop.
- **Cercle Train-auto** : Cercle du renouveau du train-auto en tant qu'extenseur d'autonomie des véhicules électriques. Tout en bas de l'échelle de la production automobile électrique se trouvent des véhicules à bas prix, parfaitement adaptés à un usage quotidien et pas du tout à un besoin de moyenne ou de longue distance. Ce cercle se propose d'apporter des solutions aux besoins inhérents au transport sur de moyennes distances (départementales, régionales) et sur de longues distances (nationales, européennes) des véhicules qui ne sont pas, au départ, conçus et utilisés pour cela. Il se propose d'atteindre deux objectifs principaux : Chargement/déchargement latéral et rapide de chaque véhicule indépendamment des autres sur chaque wagon (probablement des plats à ridelles basculantes sous bâches rétractiles). Recharge lente de chaque véhicule pendant le trajet.
- **Cercle Recherche** : ce cercle, créé en 2022, souhaite contribuer au développement de la coopérative, au maintien et au développement des transports ferroviaires par la production de nouvelles connaissances, à l'émergence de recherches fondamentales, de recherches appliquées, de recherche & développement et de

recherche-action, à la diffusion de résultats de recherche notamment sur l'ESS et/ou les transports ferroviaires.

Cercles territoriaux :

12 cercles territoriaux existent dont 6 ont été créés en 2022.

- **Cercle local de Bordeaux :** Ce cercle développe l'ancrage local de la coopérative en organisant des échanges entre sociétaires autour de Bordeaux et en accentuant la visibilité de Railcoop en Gironde.
- **Cercle local de Lyon :** Ce cercle se donne pour mission de faciliter l'implantation de Railcoop dans la métropole lyonnaise, d'accentuer la visibilité de Railcoop sur ce territoire, de faciliter les échanges entre sociétaires locaux et d'apporter une aide aux cercles en lien avec le territoire.
- **Cercle local de Limoges :** Ce cercle développe l'ancrage local de la coopérative en organisant des échanges entre sociétaires autour de Limoges et en accentuant la visibilité de Railcoop en Nouvelle-Aquitaine.
- **Cercle Francilien :** Le nombre de sociétaires Railcoop est important dans chaque département francilien ; cela révèle donc une forme de soutien pour la démarche Railcoop, à la fois pour sa dimension ferroviaire sur les axes secondaires et pour sa dimension coopérative. L'objectif du cercle francilien est de faire connaître et faire rayonner la coopérative Railcoop en Ile-de-France.
- **Cercle autour de Nancy-Toul :** L'objectif du cercle est de faire connaître et faire rayonner la coopérative Railcoop autour de Nancy, et ainsi de promouvoir les valeurs de l'économie sociale et solidaire au service d'un mode de transport écologique.
- **Cercle Gers :** Le cercle local gersois a pour ambition de placer au cœur des réflexions et des actions à mener sur le département du Gers le transport ferroviaire fret et passager comme moyen de transport privilégié dans une perspective de développement économique durable, de désenclavement et de mise en œuvre de nouvelles mobilités pour tous.

Depuis 2022, les cercles territoriaux suivants sont également actifs :

- **Cercle Alsace :** Le cercle Alsace a pour objectifs de développer les liens entre sociétaires alsaciens, et renforcer la place de Railcoop en Alsace. Il permet la rencontre des sociétaires habitant ou ayant un lien avec l'Alsace, à travers des rencontres conviviales, des visites, des conférences, mais également une participation à la vie de la coopérative (participation à des événements, relais d'information aux sociétaires et parties prenantes de la coopérative, information des élus sur le territoire).
- **Cercle Auvergne :** Lieu de partage et d'échange entre les sociétaires de Railcoop résidant sur les départements 03, 15, 42, 43 et 63. Tous les sujets concernant de près ou de loin les activités, le sociétariat et le développement de Railcoop pourront y être abordés.
- **Cercle Quercy-Rouergue :** Permettre aux sociétaires du Lot, de l'Aveyron et du Tarn et Garonne de mieux se connaître, d'échanger et de partager leurs visions de la coopérative pour faire émerger des idées ou propositions d'action.

- **Cercle Creuse** : Le cercle Creuse a pour objectifs de développer les liens entre les sociétaires du département, de renforcer la place de Railcoop et de favoriser son implantation. La ligne Bordeaux-Lyon traverse le département et les liaisons ferroviaires sont un véritable enjeu pour le désenclavement du territoire. Tous les sujets concernant les activités, le sociétariat et le développement de Railcoop sont abordés au sein de ce cercle.
- **Cercle Alpin** : Le cercle Alpin a plusieurs objectifs :
 - se rencontrer entre sociétaires de la région (Isère, Savoie, Haute-Savoie) ;
 - agrandir la communauté de sociétaires en faisant la promotion de Railcoop à travers l'animation de stands (forum, salons...) et les échanges avec les collectivités ;
 - travailler sur la politique ferroviaire locale pour la maintenir et la développer.
- **Cercle Cap-Carène-Sillon** : La Presqu'île de Guérande est orientée vers le tourisme, subissant une pression immobilière qui se traduit par un énorme flux de voitures aux périodes de fêtes et surtout l'été. Railcoop a comme projet de faire circuler un train entre Le Croisic et Bâle. Ainsi, l'objectif de ce cercle local, vue les problématiques du territoire et la présence de la ligne Le Croisic-Bâle, est de commencer à préparer cette liaison sur le terrain. Le territoire concerné est centré sur Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, c'est-à-dire les communautés de communes de Cap Atlantique et de La Carène.

Le bilan d'activité des différents cercles se trouve en annexe du présent rapport.

En 2022 la **Commission d'éthique et médiation (CEM)** a également mis en place des actions (cf. rapport en annexe).

Pour rappel, les missions de la CEM sont les suivantes :

- Veiller au respect des statuts et du règlement intérieur.
- Veiller au respect des valeurs de Railcoop, des principes de gouvernance et des démarches éthiques avec toutes les parties prenantes, internes et externes.
- Prévenir et lutter contre les conflits d'intérêts et/ou primauté des intérêts personnels sur les intérêts collectifs.
- Evaluer la gouvernance de Railcoop.
- Recueillir et traiter des questions et alertes sur les éventuels dysfonctionnements.
- Médiation en cas de conflit.
- Rédiger la Charte d'Éthique en lien avec le Cercle Gouvernance.

Elle se compose de 20 membres (10 élus et 10 tirés au sort). Cette commission peut s'auto-saisir ou être saisie par tout sociétaire ou salarié. Un renouvellement de membres de la CEM est prévu en 2023.

4.1.4. L'indépendance

L'indépendance de Railcoop se traduit par l'établissement de réserve impartageable dont le niveau est fixé par l'Assemblée Générale. Toutefois, cette année, en l'absence de résultat positif, les réserves impartageables ne peuvent pas être abondées.

4.2. L'engagement solidaire (critères ESUS²)

Rappel des statuts :

La Société Coopérative s'engage à mener une politique de rémunération des salariés et dirigeants qui satisfait aux deux conditions suivantes, définies dans l'article L.3332-17-1 du Code du travail :

- la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux cinq salariés ou dirigeants les mieux rémunérés ne doit pas excéder, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à six fois la rémunération annuelle perçue par un salarié à temps complet sur la base de la durée légale du travail et du salaire minimum de croissance, ou du salaire minimum de branche si ce dernier est supérieur.
- les sommes versées, y compris les primes, au salarié ou dirigeant le mieux rémunéré ne doivent pas excéder, au titre de l'année pour un emploi à temps complet, un plafond fixé à sept fois la rémunération annuelle citée ci-dessus.

Plus haute rémunération (brut annualisée)	75 000 Euros
Plus faible rémunération (brut annualisée)	21 500 Euros
Pour information : SMIC	20 511 Euros
Rémunération moyenne des 5 salariés les mieux payés (brut annualisée)	68 400 Euros
Ecart de rémunération entre la rémunération moyenne des 5 salariés les mieux payés et le SMIC (<6)	3,33
Ecart de rémunération entre la plus haute rémunération et le SMIC (<7)	3,65

Salaire des dirigeants en 2022 (brut annuel) :

- Directrice du développement de l'offre commerciale : 75 000 Euros
- Directeur de la sécurité : 72 000 euros
- Directeur administratif et financier : 70 000 Euros
- Directrice de l'engagement et Directrice Générale Déléguée : 65 000 Euros
- Directeur Général : 60 000 Euros
- Responsable du pôle production ferroviaire : 43 000 Euros
- Responsable des ressources humaines et du dialogue social : 43 000 Euros

² Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Railcoop a été agréé ESUS en juillet 2021.

5. Situation et activité au cours de l'exercice écoulé

5.1. Evolution de la structure

5.1.1. Rappel : la SCIC Railcoop

Railcoop est la **première entreprise ferroviaire sous statut coopératif de France** et, à notre connaissance, d'Europe. Plus précisément, Railcoop est une Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC SA) à capital variable.

Qu'est-ce qu'une SCIC ?

La SCIC, créée par la loi 2001-624 du 17 juillet 2001, est :

- Une société inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et soumise aux impôts commerciaux. Elle fonctionne comme toute société soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation. Railcoop est à ce titre une Société Anonyme à capital variable.
- Une coopérative qui fonctionne selon le principe « 1 personne = 1 voix en assemblée générale » quel que soit le nombre de parts sociales détenues et qui permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun. Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.
- Une société d'intérêt collectif dont minimum 57,5 % du résultat doit être affecté aux réserves impartageables en vue de l'atteinte d'un objectif sociétal. L'objectif sociétal de Railcoop est de « *renforcer l'usage du ferroviaire sur tous les territoires pour contribuer à la transition écologique et par une implication de l'ensemble des bénéficiaires de cette mobilité.* »

La SCIC permet :

- D'impliquer des acteurs différents (particuliers, collectivités locales, associations et entreprises) autour d'un projet commun en dissociant le capital social détenu des droits de vote dans l'entreprise.
- De combiner des activités marchandes et non marchandes. Le statut de SCIC est le seul statut d'entreprise qui permet d'avoir des services réalisés par des bénévoles (dans le respect du droit du travail, sans lien de subordination et de temporalité).
- La part du résultat affectée aux réserves impartageables est déductible de l'Impôt sur les Sociétés (IS). Ainsi, lorsque 100% du résultat sert au projet sociétal, l'entreprise n'est pas soumise à l'IS.

La SCIC n'est pas une société dont la finalité première est de générer du profit pour rémunérer ses actionnaires. A ce titre, la rémunération des parts sociales est strictement encadrée par la loi et ne peut excéder le taux moyen des obligations des grandes entreprises, majoré de 2 points. Par ailleurs, les plus-values liées à la détention sont très limitées car la cession des parts sociales à un tiers n'est pas possible. En cas

de retrait de la coopérative, la SCIC est tenue de rembourser la part sociale à sa valeur nominale (qui peut toutefois être inférieure à la valeur d'achat en fonction des capitaux propres de l'entreprise).

5.1.2. Sociétariat

Au 31 décembre 2022, Railcoop compte **13 498 sociétaires** pour un **capital libéré de 5 583 400 Euros**.

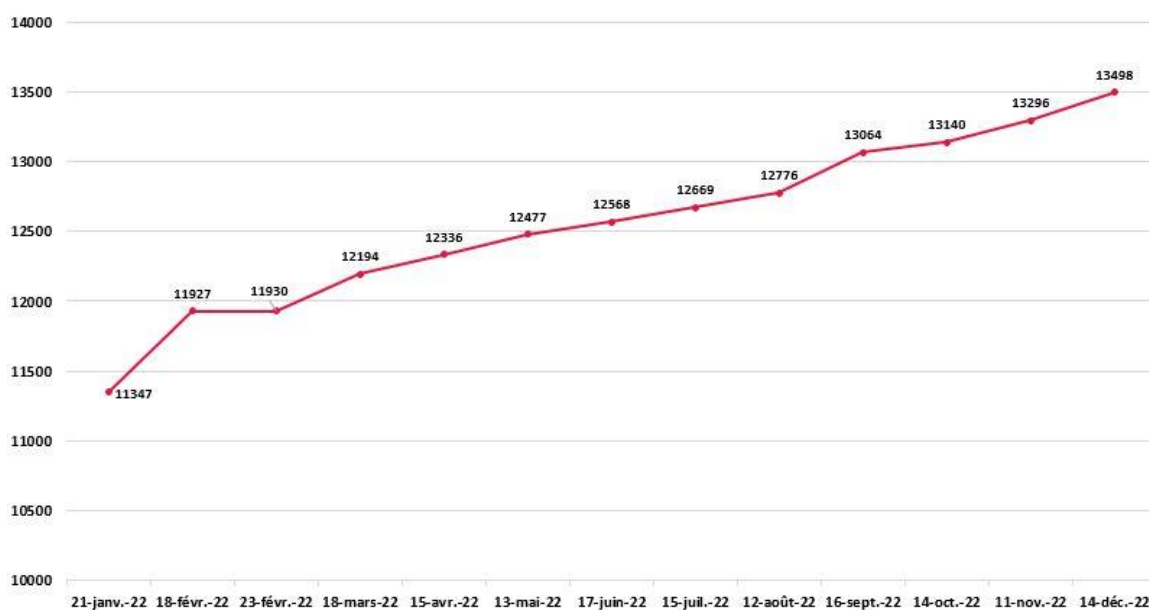
Le Conseil d'administration a par ailleurs procédé à l'annulation de 161 parts à la suite du décès de 9 sociétaires et aux demandes de remboursement de 27 sociétaires.

Les sociétaires sont **répartis dans 5 collèges** qui ont chacun 20% des droits de vote en Assemblée Générale :

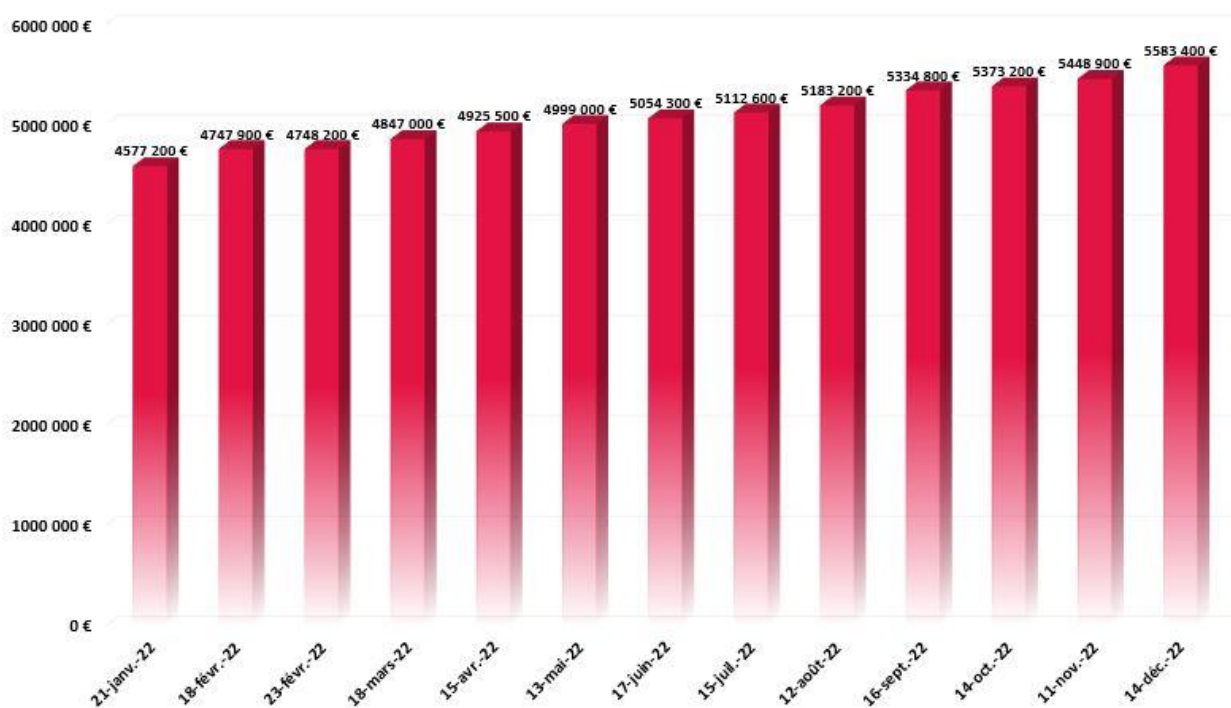
<i>Au 31 décembre 2022</i>	Nombre de sociétaires par collège :	Répartition du capital par collège :
Salariés	17 (0,13%)	0,86%
Bénéficiaires personnes physiques	13 242 (98,10%)	80,55%
Bénéficiaires personnes morales	131 (0,97%)	2,86%
Collectivités locales	29 (0,21%)	13,45%
Partenaires techniques et financiers	79 (0,59%)	2,28%

5.1.3. Évolution du sociétariat et du capital social

Nombre de sociétaires 2022



CAPITAL VALIDÉ PAR CA 2022



* CA : Conseil d'administration

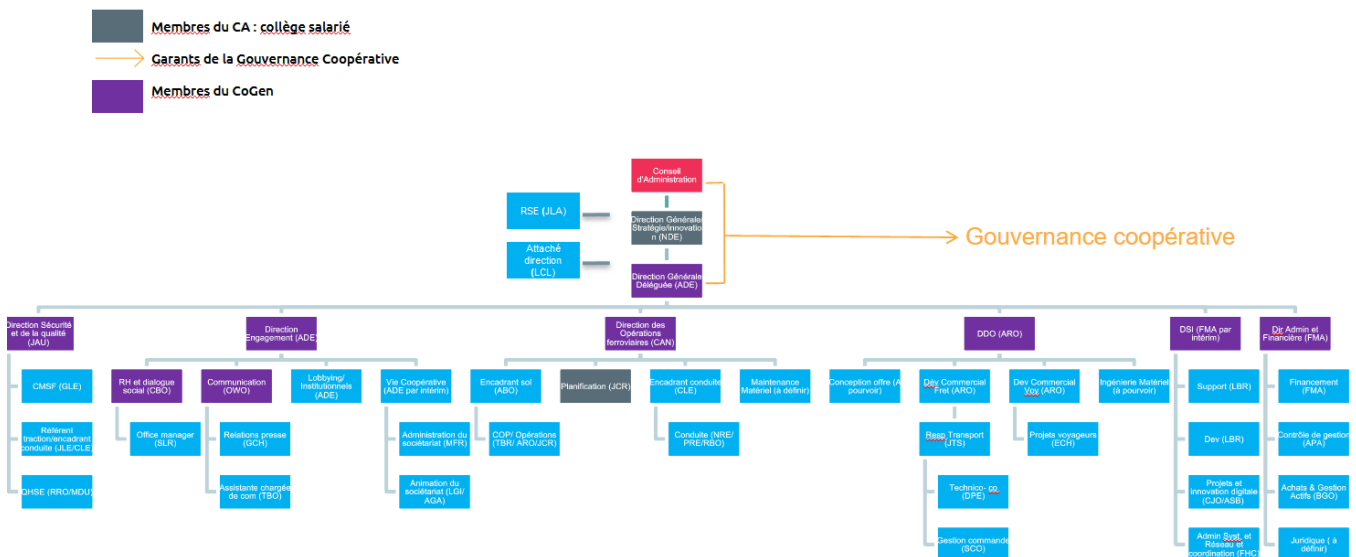
L'évolution du sociétariat sur l'exercice 2022 peut se résumer de la manière suivante :

- De janvier à mars 2022, Railcoop a bénéficié des retombées médiatiques du lancement de la ligne de fret Toulouse-Capdenac en novembre 2021. De plus, l'opération carte-cadeau « Railcoop sous le sapin » lancée du 1^{er} décembre 2021 au 15 janvier 2022 a permis d'accroître la communauté de sociétaires.

- De juin à juillet 2022, Railcoop s’est appuyé sur la plateforme Lita.co pour renforcer son sociétariat grâce à la levée de fonds commune des Licoornes. Cela représente 222 sociétaires en plus pour 109 100 € (validés au Conseil d’Administration du 16 septembre 2022)
- De novembre à décembre 2022, Railcoop a relancé l’opération carte-cadeau « Railcoop sous le sapin » du 15 novembre au 31 décembre 2022, permettant l’entrée au sociétariat de 109 personnes physiques.
- Sur l’année 2022, ce sont plus de 40 personnes morales, partenaires techniques et financiers, et collectivités locales qui ont rejoint Railcoop

5.2. Équipe

Au 31/12/22, Railcoop comptait 37 salarié(e)s³ et était structurée autour de 5 pôles.



COGEN : instance de coordination générale (équivalent à un comité de direction). Les membres du COGEN se réunissent chaque semaine pour prendre ensemble les décisions opérationnelles pour la coopérative.

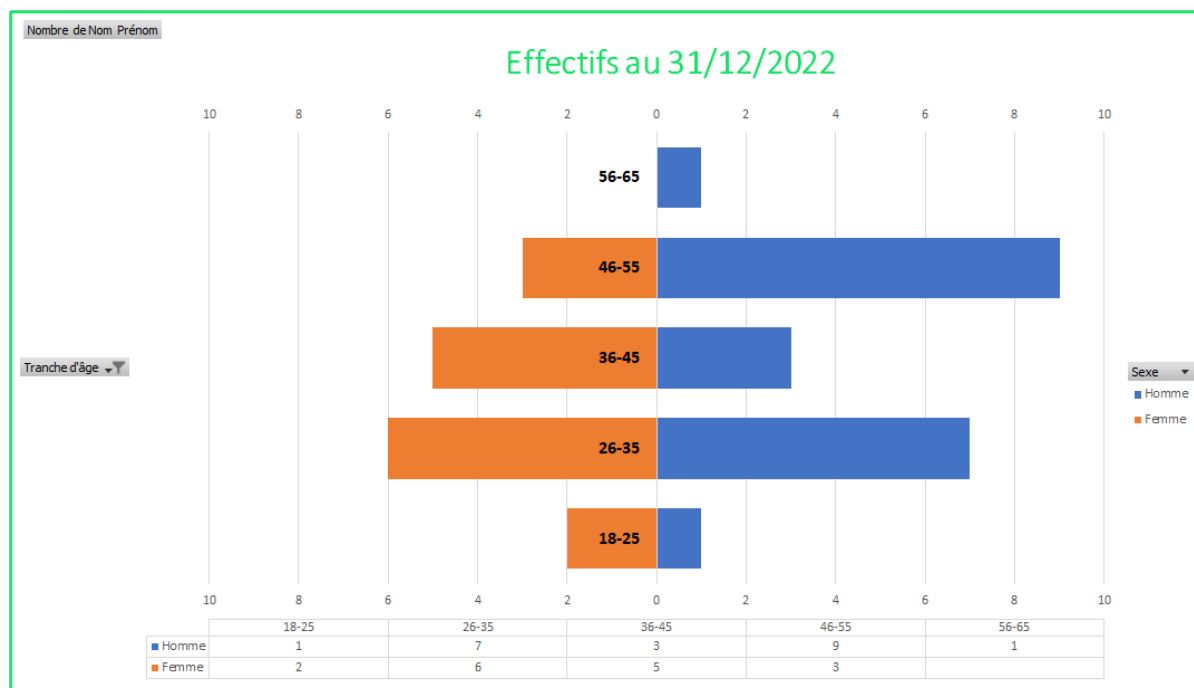
6. Bilan social

La Figure 1 ci-après donne le détail des effectifs de Railcoop au 31/12/2022. Avec un âge moyen à 38 ans, les effectifs de Railcoop sont plutôt jeunes, même si la pyramide des âges est relativement équilibrée.

On notera également un effectif légèrement plus masculin que féminin (57% vs 43%), la volonté de Railcoop de travailler activement en faveur de la parité commence à payer.

³ Pour rappel, au 31/12/2021, Railcoop comptait 29 salariés et 7 au 31/12/2020.

Par ailleurs, l'effectif féminin est plus jeune que l'effectif masculin. Cela s'explique par le fait que, dans le domaine ferroviaire, les femmes sont encore minoritaires sur des profils techniques expérimentés. Railcoop recherche néanmoins activement des femmes sur ces profils techniques expérimentés.



Total femmes : 16

Moyenne d'âge femmes : 35 ans

Total hommes : 21

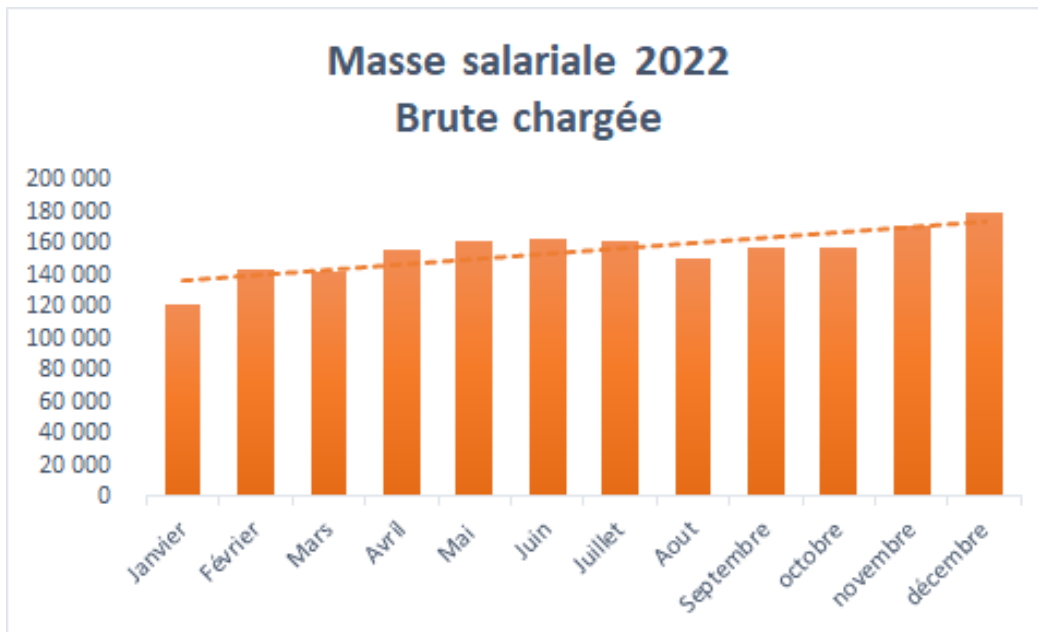
Moyenne d'âge hommes : 40 ans

Figure 1 - Répartition des effectifs au 31/12/2022

L'écart entre les salaires moyens entre les hommes et les femmes tend à se réduire suite à de nouvelles embauches.

Rémunération mensuelle brute théorique temps plein 35h (forfaits jours inclus)					
Catégorie	Heures théoriques	Rémunération moyenne	Min	Max	Médian
Hommes	40 240	3 561	2 500	6 000	3 583
Femmes	23 943	2 925	1 791	6 250	3 083
Total général	64 183	3 243	1 791	6 250	3 333

Conformément au développement de Railcoop, la masse salariale a continué à progresser en 2022, pour faire face au lancement du fret et en prévision du lancement du voyageur initialement prévu en 2022.



Le niveau d'absentéisme est par ailleurs relativement faible dans l'entreprise avec un taux de 1.93% (66% en raison de maladies, 32% en raison de congés maternité/paternité et 2% d'absences diverses).⁴

7. Produits et services

7.1.1. Cadre réglementaire

Le 14 septembre 2021, Railcoop a obtenu sa licence d'entreprise ferroviaire. La licence d'entreprise ferroviaire est délivrée par le Ministère en charge des transports. Elle vise notamment à démontrer qu'une entreprise ferroviaire dispose "des connaissances, de l'expérience et d'une organisation de gestion lui permettant d'exercer un contrôle opérationnel et une surveillance sûre et efficace de ses activités". La licence octroyée à Railcoop lui permet d'effectuer du transport de voyageurs, du transport de marchandises et de la traction seule. La licence est valable pour l'ensemble du territoire de l'Union Européenne.

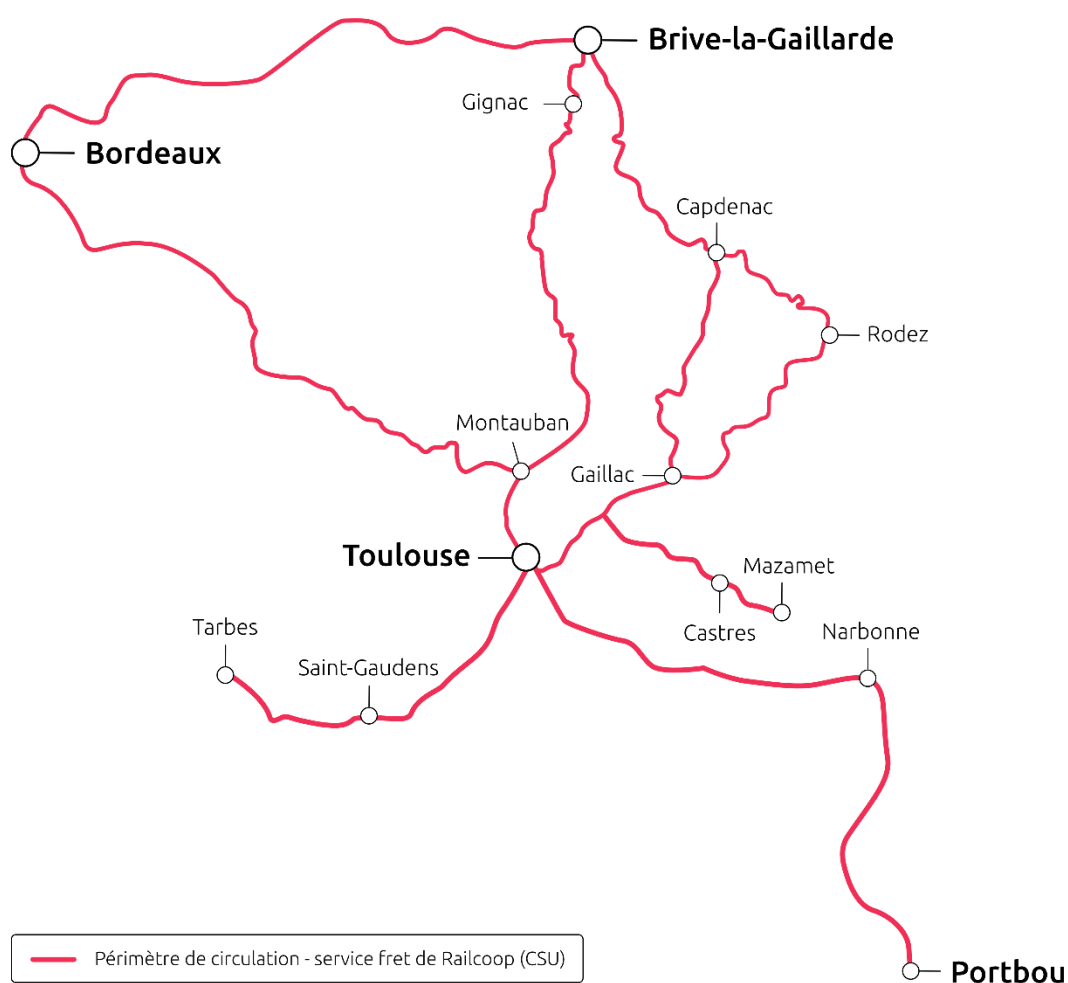
Pour pouvoir circuler sur le réseau ferré, la licence d'entreprise ferroviaire doit être complétée par un Certificat de Sécurité Unique (CSU) délivré par l'Autorité Nationale de Sécurité (en France, l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire – EPSF). Railcoop a obtenu un Certificat de Sécurité Unique le 12 novembre 2021, valable 5 ans.

Le certificat de sécurité est octroyé pour un périmètre thématique et géographique défini. Ainsi, à date, le certificat de sécurité unique de Railcoop couvre le transport de

⁴ Le taux moyen d'absentéisme constaté en 2021 dans les entreprises françaises est de 4,94% (source : enquête IFOP/SIACI)

marchandises (hors transport de matières dangereuses, transport de marchandises roulantes et acheminement d'engins de travaux soumis aux règles d'exploitation particulières de SNCF Réseau) sur le périmètre géographique indiqué ci-après. Il fera l'objet d'extensions thématiques et géographiques en fonction du développement de Railcoop.

Une extension du certificat de sécurité unique a d'ailleurs été conduite courant 2022 afin d'étendre le périmètre géographique sur deux lignes supplémentaires. Au-delà des lignes considérées, cette extension a permis de roder nos procédures relatives à la modification du certificat de sécurité et ainsi préparer les extensions futures, notamment dans la perspective du lancement du service voyageurs.



7.1.2. Le service "fret"

Le développement du service « fret » poursuit un double objectif :

1. Démontrer la robustesse de notre production ferroviaire et l'excellence de notre système de gestion de la sécurité dans la perspective d'un développement de nos futurs services, notamment voyageurs.
2. Répondre à la mission de Railcoop (« renforcer l'usage du ferroviaire sur tous les territoires pour contribuer à la transition écologique ») en développant un service sur un territoire qui n'était plus desservi par le transport ferroviaire de marchandises.

Le premier objectif a été pleinement atteint. Un audit de l'Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF) réalisé en avril 2022 est venu confirmer l'excellence des procédures et la pertinence des moyens mis en place pour assurer une production ferroviaire sûre et de qualité. Railcoop a transformé son certificat de sécurité qui n'était jusque-là qu'un « descriptif papier » des différents processus en une réalité opérationnelle avec des trains en circulation.

Le développement de l'activité fret a également permis de construire des partenariats opérationnels permettant le développement de nos activités : Digirail pour la formation des agents, Sages-Rail sur les audits de sécurité, Captrain sur les opérations au sol...

Concrètement, les transports effectués en 2022 ont permis la mise en action :

- de conducteurs de trains, d'opérateurs au sol
- de tout le système de planification, supervision opérationnelle et suivi sécurité : construction du plan de transport, visites, action des encadrants métier, mise en route du centre opérationnel de production.

Railcoop est donc devenue une véritable entreprise ferroviaire.

Concernant le second objectif, si la circulation des trains de fret a permis à plusieurs entreprises du territoire de considérer à nouveau le ferroviaire comme une option possible dans leurs chaînes logistiques, force est de constater que la réintégration du ferroviaire dans ces chaînes logistiques prend plus de temps qu'initialement envisagé.

Plus précisément, Railcoop a débuté son service de transport de marchandises le 15 novembre 2021.

Le service initial se concentrait sur la réalisation d'un service de navette ferroviaire entre Capdenac (limitrophe du Cantal, du Lot et de l'Aveyron) et Toulouse-Saint Jory. Les démarches commerciales initiées en 2021 n'ont pas permis d'avoir, au démarrage de l'activité, un niveau de remplissage suffisant pour assurer la rentabilité du service.

Faisant ce constat, l'équipe commerciale a été renforcée en février 2022 et le périmètre géographique de la prospection a été étendu.

Un flux de bois a été démarré le 2 mai 2022. Le bois destiné à approvisionner la papeterie pour la production de pâte à papier est préacheminé par des transporteurs routiers des forêts à la gare, puis chargé sur des wagons de type R59 et livré ensuite via Railcoop jusqu'au site industriel embranché. Lors du démarrage, le flux a été traité en coopération avec Fret SNCF qui réalisait le dernier kilomètre pour le compte de Railcoop, notre certificat de

sécurité n'étant pas étendu jusqu'à la papeterie. Toutefois, sur les 476 wagons devant initialement être traités, seulement 82 ont pu être livrés. Le faible volume traité s'explique principalement pour 2 raisons :

- lors du démarrage du flux, Fret SNCF a estimé que les wagons ne présentaient pas les garanties suffisantes de sécurité. En l'absence de bases réglementaires permettant de confirmer ou d'infirmer les réserves de Fret SNCF et malgré le fait que les wagons soient autorisés à circuler sur le réseau ferré national, Ermewa, notre loueur de wagons, a accepté de refaire passer en atelier les wagons pour apporter les modifications requises par Fret SNCF. Cela a de facto limité notre capacité de production jusqu'en août 2022.
- Les incendies de l'été 2022 et la crise énergétique (orientant les volumes de bois vers le bois énergie plutôt que vers la production de pâte à papier) n'ont pas permis à notre client d'acheter les volumes de bois initialement prévus.

55 wagons ont pu être livrés en direct à Saint Gaudens depuis le début de l'année 2023, ce qui constitue une amélioration par rapport à 2022. Toutefois, ce volume reste très inférieur aux moyens mis en œuvre pour traiter les flux prévus. Plus précisément, les grèves du gestionnaire d'infrastructure depuis le début d'année ont conduit à annuler plusieurs circulations et à reporter l'ouverture d'un nouveau point de chargement bois à Gignac, ce qui nous a de facto contraint à traiter un volume moitié moindre que celui initialement envisagé. Par ailleurs, les flux d'approvisionnement restent très irréguliers.

Focus sur l'ouverture du point de chargement

La cour de marchandises de Gignac (entre Brive la Gaillarde et Cahors) est une cour de marchandises qui n'était plus immédiatement accessibles aux entreprises ferroviaires. Grâce à une bonne collaboration avec SNCF Réseau, il a été possible de rouvrir cette cour de marchandises aux activités fret ferroviaire.



Enfin, l'effondrement du bâtiment abritant notre base logistique a rendu moins aisée la production des trains depuis Capdenac.

Indépendamment du contrat relatif aux flux de bois, la prospection commerciale a continué courant 2022. Des contacts ont notamment été pris avec les Ports de Bordeaux et Port-La-Nouvelle. Plus d'une centaine d'entreprises ont été contactées. Les discussions entamées en 2022 ont abouti à l'émission de plusieurs offres début 2023 pour un montant global de 2,4M€.

Parmi ces différentes offres, il était prévu de démarrer un flux de produits de carrières mi-mai. Le démarrage de ce flux aurait nécessité le déclenchement de moyens de production supplémentaires (une locomotive supplémentaire et 20 wagons EX80). Les travaux préparatoires à la mise en production ont été réalisés afin de démarrer au plus vite ce nouveau flux. Toutefois, les discussions commerciales n'ont pas pu aboutir.

Concernant les autres offres, les discussions sont en cours, mais plusieurs ne pourront pas démarrer avant 2024 au plus tôt.

Railcoop a également déposé, à l'automne 2022, un dossier de réponse à un appel d'offre relatif au développement de la cour de marchandises d'Albi, mais n'a pas été retenu.

Faisant le constat que cette activité a été la principale source de consommation de trésorerie en 2022 et que l'atteinte de l'équilibre économique sur l'activité fret ne pourra pas être atteinte à court terme au regard des événements survenus au premier trimestre 2023, le Conseil d'administration du 19 avril 2023 a fait le choix de suspendre la circulation des trains de fret. Une réflexion va être entamée avec les sociétaires volontaires du cercle fret pour faire un retour d'expérience sur les difficultés rencontrées et reposer les bases d'un développement pérenne de nos activités sur ce segment.

7.1.3. Le service "voyageurs"

Bien que le Conseil d'administration ait décidé en mars 2022 de reporter le lancement du service voyageurs, les travaux ont continué tout au long de 2022 pour permettre un lancement du service dès que possible.

- Le financement

Le lancement du service voyageur complet (i.e. comprenant un 2 aller-retour quotidiens entre Bordeaux et Lyon, 2 aller-retour quotidiens entre Limoges et Lyon et 1 aller-simple entre Montluçon et Lyon) nécessite un financement de 42M€. Ce financement repose sur un renforcement des fonds propres et des prêts bancaires.

Début 2022, un engagement de la CGSCOP via ScopInvest, un engagement du fonds IES, ainsi qu'un engagement de la Mutuelle Entrain ont permis d'initier le plan de financement sur la partie relative aux fonds propres. Ce renforcement des fonds propres a été complété en décembre 2022 par un accord de la Banque des Territoires, conditionné à l'octroi de prêts bancaires et à l'engagement de nouveaux investisseurs institutionnels sur les quasi-fonds propres (Titres participatifs).

Concernant les prêts bancaires, faute de mécanismes existants adaptés, un travail d'identification de mécanismes ad hoc a été entrepris, avec le soutien de notre conseil 8Advisory. En particulier, un mécanisme de garantie issu de la loi Galland a été identifié. Ce

mécanisme permet aux collectivités locales de se porter garantes d'investissements ayant des retombées économiques sur leurs territoires. Des discussions ont été entreprises avec les Régions Occitanie, Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine.

A fin 2022, mis à part la Région Occitanie qui avait donné un accord de principe pour apporter un quart de la garantie requise, l'absence de retour des Régions a conduit le Conseil d'administration à proposer le lancement d'un service réduit sur fonds propres à l'été 2024.

La Région Auvergne Rhône-Alpes nous a informé, début 2023, qu'elle ne souhaitait pas apporter son soutien à Railcoop sous forme de garantie, malgré le fait qu'elle soit bénéficiaire de l'achat des rames X72500 par Railcoop. La position des autres Régions n'est pas formalisée à date.

- Les sillons de circulation

Tout au long de l'année 2022, Railcoop a continué d'échanger avec SNCF Réseau pour garantir des sillons de circulations de bout en bout entre Bordeaux et Lyon. Plus spécifiquement, une expression de besoin a été effectuée en juin 2022 pour l'horaire de service 2024 et les discussions relatives à la construction de l'horaire de service se sont poursuivies tout au long du second semestre 2022.

En parallèle, Railcoop a participé aux réunions relatives à la planification des travaux sur le réseau pour les horaires de service postérieurs à 2024.

- Le matériel roulant

Le contrat d'acquisition des rames X72500 a été signé en décembre 2021. Une consultation des industriels pour la rénovation des rames a été menée entre décembre 2021 et mars 2022 qui a abouti à la sélection de ACCM comme partenaire pour la rénovation et la maintenance des rames.

Après l'attribution du marché de rénovation des rames à l'atelier ACCM et suite à la décision du report du lancement du service en l'absence du bouclage du plan de financement global, différentes réunions ont été menées tout au long de l'année avec notre partenaire pour essayer de contenir l'enveloppe travaux, tout en maintenant les objectifs de sécurité et de confort. Dans ce cadre, 2 rames (1 X72500 tricaisses et 1 X72500 bicaisses) ont été rentrées en atelier afin de pouvoir effectuer un diagnostic technique précis et ajuster les réparations au juste besoin.

Ce diagnostic s'est terminé en octobre 2022 et a conclu au bon état général de la rame tricaisses. C'est notamment en considérant ces éléments que le Conseil d'administration a estimé qu'un premier service pouvait être envisagé pour un lancement à l'été 2024.

- Les services à bord

Les travaux sur les services à bord, et en particulier, sur la restauration ont continué tout au long de l'année 2022. En particulier, une étude a été menée avec ISARA sur l'organisation de la restauration à bord. Cette étude a permis la rédaction d'un cahier des charges des

règles et réglementations qui seront à suivre par Railcoop dans le cadre du sujet de la restauration à bord.

Railcoop a par ailleurs participé aux réunions des Conseils Consultatifs pour l'Accessibilité et aux Commissions Techniques d'Accessibilité de SNCF Réseau relatifs à l'accès des personnes en situation de handicap et des personnes à mobilité réduite (PSH/PMR) au système ferroviaire. Railcoop est également impliqué dans les travaux relatifs à la mise en place d'une plateforme unique de réservation des prestations pour les PMR/PSH qui doit être mise en œuvre mi-2024.

- Les espaces en gare

Railcoop avait signé des lettres d'engagement pour bénéficier d'espaces dans les gares desservies. Ces lettres d'engagement ont permis à SNCF Gares et Connexions d'identifier des espaces susceptibles de nous accueillir et de procéder aux aménagements adéquats. Il avait été initialement prévu d'occuper ces espaces à partir de l'été 2022 en vue du lancement du service en décembre 2022.

SNCF Gares et Connexions nous a fait parvenir les conventions d'occupation temporaires (i.e. les baux d'occupation) de ces espaces en juin 2022. Plusieurs points nous sont alors apparus problématiques pour que nous puissions prendre possession de ces espaces. Certains points ont pu faire l'objet de clarification lors d'échanges bilatéraux avec SNCF Gares & Connexions (périmètre assurantiel, non-évolution du zoning tarifaire...). Toutefois, la question de la nature des activités que nous pouvions effectuer dans les espaces en gare a nécessité un temps d'échange tripartite entre SNCF Gares & Connexions, l'Autorité de Régulation des Transports et Railcoop en septembre 2022. Suite à cet échange, Railcoop s'est appuyé sur le cabinet Magenta pour sécuriser sa position juridique relative à la nature des activités pouvant être exercées dans les espaces réglementés mis à disposition des entreprises ferroviaires.

Toutefois, constatant que nous n'effectuerions pas de circulations en 2023, SNCF Gares et Connexions a rompu unilatéralement toutes les lettres d'engagement signées. Dès lors, dans le cadre de nos futurs développements, il nous faudra réitérer les demandes d'occupation d'espaces.

- Les systèmes d'information

L'architecture et les principales fonctionnalités des systèmes d'information pour le service voyageur, dont le service de billettique, ont fait l'objet d'une étude complète au premier trimestre 2022 par la société Norsys. Sur la base de cette étude, une analyse des solutions existantes a été menée.

Des contacts ont également été pris avec les plateformes de vente en ligne (Tictactrip, Trainline...) pour étudier la commercialisation des billets Railcoop sur ces plateformes.

Enfin, une analyse des besoins logiciels et des solutions existantes a été menée sur des logiciels d'aide à l'exploitation (notamment le montage et suivi des roulements) ainsi que le suivi sécurité des habilitations matériel et du personnel.

7.1.4. Les fonctions supports

• Communication

En 2022, le pôle communication a continué de s'appuyer sur les compétences d'Olivia Wolanin et de Timmy Boutou. En août 2022, Gael Chica est venu renforcer le service en tant qu'attaché de presse. La collaboration avec la graphiste Typhaine Deleye s'est poursuivie tout au long de l'année.

La stratégie de communication avait pour but de renforcer les fonds propres et quasi-fonds propres de la coopérative dans la perspective du lancement du service voyageurs et le renforcement du service fret.

La stratégie était structurée autour de 3 axes :

1. La création d'une communauté sur les réseaux sociaux
2. Les relations presse
3. L'organisation et la participation à des évènements locaux, nationaux et européens, en présentiel et en distanciel

1. Création d'une communauté sur les réseaux sociaux

	Augmentation de la communauté (nombre d'abonnés) sur les réseaux sociaux		
Réseau	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	% d'augmentation
Facebook	12 295	13 870	11,35%
LinkedIn	17 842	25 900	31,11%
Twitter	7 660	8 323	7,96%
Instagram	3 480	4 272	18,54%

L'augmentation de la communauté Railcoop se poursuit sur les réseaux sociaux en 2022 avec des disparités selon les réseaux. C'est sur LinkedIn que l'augmentation de la communauté est la plus importante avec une audience positive sur le projet Railcoop.

Au 31 mars 2023, la communauté Railcoop sur les réseaux sociaux est de :

- **28 131** abonnés LinkedIn
- **14 043** abonnés Facebook
- **8 431** abonnés Twitter
- **4 406** abonnés Instagram

2. Relations presse

Le développement des relations presse est un axe clé de la stratégie de communication de Railcoop. En 2022, 3 communiqués de presse ont été diffusés en propre par Railcoop et 3 communiqués de presse ont été relayés en partenariat. Deux conférences de presse ont été organisées. Ces opérations ont permis des retombées presse importantes. Plus de 270 parutions médias (tous médias confondus) ont été téléchargées via l'outil *aday* sur 2022.

Parmi les reportages marquants, on citera notamment celui de *TF1* dans le JT de 20h en septembre, le reportage *Brut.* en octobre, le podcast *Carnets de campagne* sur *France Inter* en novembre... Notons également une présence forte dans la Presse Quotidienne Régionale (PQR) le long de la ligne Bordeaux-Lyon et dans la presse spécialisée (les médias *La Vie du Rail*, *Ville Rail* et *Transports* notamment).

Railcoop intéresse également les médias étrangers (*International Railway Journal*, *Railway Gazette International*, *Deutschlandfunk*, *RailTech.com*, *Down to earth*, ...).

3. Evènementiel

L'année fut riche en événements en distanciel et présentiel.

Parmi les webinaires marquants, on trouve :

- Facebook Live « Travailler pour les mobilités durables » - 21 février 2022 en partenariat avec Mobicoop
- Webinaire pour les collectivités locales - 6 avril 2022
- Lita Live Meeting – 3 mai 2022 en partenariat avec Citiz et Mobicoop
- Webinaire Licoornes « Levée de fonds commune » - 23 mai 2022 avec Citiz et Commown
- Webinaire « Les nouveaux acteurs de la logistique intermodale » - 1^{er} juillet 2022 avec Fluidis

Par ailleurs, l'équipe opérationnelle, certains membres du CA et certains sociétaires ont représenté Railcoop lors de divers évènements clefs du monde de l'ESS et du secteur ferroviaire.

Parmi les plus marquants, on trouve : le salon Primevère (25-27 février à Lyon), le Congrès des Sociétés Coopératives (17-18 mars à Rennes), le Festival du Voyage engagé (8-10 avril à Lyon), l'Economie Sociale, le futur de l'Europe (5-6 mai à Strasbourg), le Forum du fret ferroviaire (18 mai à Bordeaux), l'Université d'été des Shifters (25-26 juin 2022 à Villeurbanne), le Tour de France – Village des innovations (23 juillet à Lacapelle-Marival), le Congrès des Régions de France (15-16 septembre à Vichy), le Festival OUAT – Des rails et vous (17-18 septembre à Paris), The Greener Festival (1-2 octobre à Lyon), L'Onde de Coop (14 octobre 2022 à Paris), la remise du Prix Régional « Transition Ecologique » ESS Occitanie (3 novembre à Capdenac-Gare), les Entretiens Territoriaux de Strasbourg (15-16 décembre à Strasbourg).

L'événement phare de l'année fut l'entrée des premières rames Railcoop dans les ateliers ACC M en mai dernier, donnant lieu à une conférence de presse en présentiel et distanciel à destination des sociétaires et journalistes. Les journalistes présents ont aussi eu droit à une visite des rames.

● **Relations institutionnelles**

En 2022, Railcoop s'appuyait pour ses relations institutionnelles sur le cabinet BlueStar Strategies. Conformément à la loi, Railcoop déclare à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Politique (www.hatvp.fr) les réunions avec :

- Les députés, sénateurs, collaborateurs parlementaires ou agents des services des assemblées parlementaires. En 2021, Railcoop a rencontré à plusieurs reprises l'ensemble des députés de la ligne Bordeaux-Lyon et de la ligne fret et de nombreux sénateurs, qui ont interpellé le gouvernement sur Railcoop.
- Les membres du Gouvernement ou membres de cabinet ministériel - Ministère de la transition écologique, chargé des transports, Aménagement du territoire, ruralité et collectivités territoriales, Economie et finances (dont Secrétariat d'Etat à l'ESS), les directeurs ou secrétaires généraux, ou leurs adjoints, ou les membres du collège ou d'une commission des sanctions d'une autorité administrative ou publique indépendante (ART notamment).
- Les élus et membres de cabinets de certaines collectivités locales, depuis l'extension du périmètre de déclaration au 1^{er} juillet 2022.

La fiche de Railcoop est disponible publiquement [sur le site Internet de la HATVP](#).

En 2022, les actions suivantes en matière de relations institutionnelles ont été menées afin de lever les fonds nécessaires au développement de la ligne Bordeaux-Lyon et de préparer la commercialisation des services :

Objectif n°1 : Renforcer la crédibilité et la légitimité institutionnelles de Railcoop.

- Railcoop est régulièrement invité lors de travaux parlementaires sur le transport ferroviaire et sur l'économie sociale et solidaire.
- Des échanges réguliers ont lieu avec les cabinets ministériels des transports, de l'industrie, de la cohésion des territoires et de l'ESS. Début 2023, la direction générale a rencontré le ministre des transports Clément Beaune.
- Railcoop développe ses relations avec les parlementaires des territoires concernés par ses projets, ainsi que les élus locaux à tous les échelons.

Objectif n°2 : Mobiliser le réseau institutionnel de Railcoop pour favoriser une intervention de la Banque des territoires.

- Le ministre des transports Clément Beaune s'est publiquement positionné en faveur d'une intervention de la Caisse des dépôts dans le financement de Railcoop, à l'occasion d'une audition au Sénat le 5 octobre 2022.
- Le 6 décembre 2022, la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts) a adressé une lettre d'engagement pour une intervention en titres participatifs jusqu'à 2,5 millions d'euros, conditionnée à la levée de 2,5 M€ auprès de citoyens et de 2,5 M€ auprès d'investisseurs institutionnels privés.

Objectif n°3 : Créer les conditions politiques pour l'octroi de garanties par les Régions.

- Le 3 janvier 2023, la Région Occitanie a adressé une lettre d'engagement pour une garantie sur la dette bancaire à hauteur de 4,5 millions d'euros.
- La Région Grand Est statuera après la rencontre prévue avec le Président Frank Leroy le 15 mai 2023.
- La Région Nouvelle-Aquitaine poursuit l'instruction du dossier.
- Les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté ont donné une réponse défavorable à la demande de garantie sur la dette.

Objectif n°4 : Favoriser l'entrée de nouvelles collectivités au sociétariat de Railcoop.

- Railcoop et la Confédération générale des SCOP ont permis d'introduire dans la loi 3DS votée en 2022 une disposition autorisant explicitement les communes et leurs groupements à entrer au capital de SCIC dans le secteur des transports.
- Pour sécuriser l'entrée des conseils départementaux au sein du sociétariat de Railcoop, l'assemblée générale du 21 mai 2022 a adopté une modification des statuts détaillant l'objet social de l'entreprise dans les domaines relevant de la compétences des départements (tourisme, aménagement du territoire).
- Plusieurs collectivités et EPCI ont pris des délibérations pour une entrée au capital en 2022 : Région Bourgogne-Franche-Comté, Roannais agglomération, Decazeville Communauté, communes de Lyon, Toul, Saint-Céré et Luxeuil-les-Bains. (Délibérations de la Métropole de Lyon et de la Communauté de communes Cœur de France début 2023)
- Les relations avec les collectivités non-sociétaires ont été poursuivies pour lever les freins à leur entrée au sociétariat (Département de la Gironde, Département de la Loire, Métropole de Bordeaux, Métropole de Limoges, Eurométropole de Strasbourg, Région Occitanie...)

Objectif n°5 : Mobiliser le réseau institutionnel de Railcoop en soutien au développement opérationnel du projet.

- Le contrat de cession des rames X72500 a été signé avec SNCF Voyageurs début 2022, avec l'appui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Des échanges ont été menés avec la Commission européenne (directions des transports et de la concurrence) et Eurofima pour étudier un dispositif de financement du matériel roulant.
- Railcoop a présenté son activité aux acteurs institutionnels d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine pour appuyer sa recherche de débouchés fret (CCI de l'Aveyron, CCI de la Dordogne, Département du Lot, Ouest Aveyron Communauté, Communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, Port de Bordeaux, Communauté d'agglomération du bassin de Brive).

• Systèmes d'information

En 2022, plusieurs projets liés aux systèmes d'information ont abouti.

Concernant la vie coopérative, après la mise en place de l'outil de messagerie interne Rocket.chat en 2021, un espace de travail partagé, Nimbus a été mis en place pour permettre l'échange de documents entre sociétaires impliqués dans les cercles.

Par ailleurs, au niveau des systèmes « métier » :

- l'outil Secoya utilisé pour piloter la sécurité ferroviaire a fait l'objet de nouveaux développements
- l'outil Railcube, un progiciel de gestion intégré destiné au ferroviaire, a fait l'objet d'investigations avancées dans la perspective d'une utilisation pour le développement des services fret et éventuellement à terme des services voyageurs.

- le système de gestion des souscriptions a continué à être amélioré pour faciliter la gestion administrative du sociétariat. En particulier, un travail important a été effectué pour garantir la protection des données personnelles.

Sur la question de la protection des données personnelles, un travail de mise en conformité avec le règlement général relatif à la protection des données (RGPD) a également été entrepris.

De même, un travail de sécurisation des postes de travail et d'externalisation du support informatique a été effectué.

- **Vie Coopérative**

En 2022, le service vie coopérative, au sein du pôle engagement, est organisé autour de trois collaboratrices :

- Marie Fraud, en charge de la gestion administrative du sociétariat,
- Audrey Gay, en charge de la gestion de la vie coopérative, remplacée par Joanna Paré en début d'année 2022 puis par Laetitia Givernaud à partir d'octobre 2022,
- Alexandra Debaisieux, responsable du pôle engagement et Directrice générale déléguée.

La stratégie du sociétariat est structurée autour de 3 objectifs :

1. Développer le sentiment d'appartenance des sociétaires et leur engagement.
2. Renforcer la participation des salariés de Railcoop au sociétariat.
3. Développer le sociétariat personnes morales en lien avec les valeurs de Railcoop et sa politique de développement.

En 2022, les actions menées ont répondu essentiellement à l'objectif opérationnel 1 « Développer le sentiment d'appartenance des sociétaires et leur engagement ». Ces actions se déclinent en fonction de la « cible » de sociétaires, et sont pour beaucoup réalisées en coordination avec le service Communication et avec l'appui du cercle "Animation du sociétariat" :

- **Ensemble des sociétaires :**
 - Communication : réalisation et envoi du Bulletin d'information des sociétaires tous les 2 mois : parution des bulletins n°6 à 10 ; communication par mailing spécifique sur des sujets d'actualité ou d'information (flash info).
 - Réponses aux questions et sollicitations des sociétaires par mails et téléphone.
 - Actualisation de la FAQ, du lexique et de la page Internet « outils de la vie coopérative ».
 - Communication auprès des personnes éloignées du numérique.
 - Organisation de l'Assemblée générale annuelle.
 - Réflexions sur la création d'un catalogue des compétences des sociétaires.

- **Cercles de réflexion :**
 - o Accompagnement des sociétaires pour la création de 4 cercles en 2022 : cercles Recherche, Alpin, Cap-Carène-Sillon et Creuse.
 - o Accompagnement des travaux de réflexions des cercles : mise à disposition des outils numériques et de communication ; réponses à leurs sollicitations, questions et besoins sur la « vie du cercle » ; mise à disposition d'outils et de documents partagés via *Nimbus* ; création des dossiers partagés sur *Nimbus* « Inter-cercles » (ouverts à tous les membres de cercles) et « Vie Coopérative » (ouvert aux animateurs de cercles, et vocation à être ouvert à l'ensemble des sociétaires in fine pour mise à disposition des documents ressources sociétaires) ; création et mise à disposition d'un Agenda partagé Cercles-Vie coopérative-CA (disponible dans *Nimbus* Intercercles).
 - o Accompagnement de la participation des cercles à des événements et manifestations : mise à disposition d'outils de communication, réalisation du dossier de candidature et d'inscription aux événements, etc.
 - o Organisation de réunions Intercercles d'échanges d'informations, et de réunions Intercercles thématiques en lien avec les équipes opérationnelles (démarches territoires ferroviaires, mobilisation territoriale, communication).
 - o Accompagnement de la mise en place de la formation médiatraining auprès des animateurs de cercles avec le service Communication.
 - o Selon les besoins exprimés par les différentes composantes de Railcoop : mise en relation des sociétaires avec les cercles, et des animateurs de cercles avec des membres de l'équipe opérationnelle, afin de permettre les échanges et enrichir les réflexions collectives.
 - o Accompagnement des travaux de recherche sur le sociétariat de Railcoop.

Ces actions sont amenées à se poursuivre et à s'enrichir en 2023 sur la base du programme d'actions Vie Coopérative élaboré pour 2023 et 2024.

Il s'agit aussi de développer davantage les actions pour répondre également aux deux autres objectifs fixés : Renforcer la participation des salariés de Railcoop au sociétariat & Développer le sociétariat personnes morales en lien avec les valeurs de Railcoop et sa politique de développement.

Par ailleurs, des indicateurs de suivi et de réalisation des actions doivent être mis en place pour pouvoir évaluer l'atteinte des objectifs.

8. Principaux risques et incertitudes

- **Risques liés au financement de l'entreprise**

Railcoop est une société particulière. C'est à la fois une « start-up » qui souhaite développer de nouveaux marchés, une entreprise coopérative impliquant que la détention du capital est distincte du contrôle de l'entreprise (1 personne = 1 voix) et une entreprise ferroviaire qui, à ce titre, nécessite des investissements matériels et surtout immatériels particulièrement importants.

Après 3 ans d'existence, on ne peut que constater que la combinaison de ces 3 paramètres constitue un handicap pour financer le développement de l'entreprise dans sa phase de démarrage.

Plus précisément, les sociétés classiques de capital risque n'interviennent pas dans le financement de structures coopératives d'intérêt collectif comme Railcoop, car, dans une SCIC, il n'est pas possible de réaliser de plus-value sur la revente des parts sociales (qui doivent obligatoirement être rachetées par la coopérative).

Par ailleurs, quand bien même Railcoop est agréé ESUS et est labellisé Finansol, les fonds à impact ne viennent pas financer, pour la plupart, des entreprises en phase de démarrage sur laquelle il existe une incertitude sur la capacité à percer sur de nouveaux marchés.

Enfin, si un financement via des prêts bancaires classiques pourrait être envisagé pour le financement de l'actif matériel, ce financement est plus compliqué pour les investissements immatériels (mise en place du système de gestion de la sécurité, formation des conducteurs, négociations préalables de plusieurs années avec SNCF Réseau...) qui sont pourtant, dans le ferroviaire, particulièrement conséquents.

Aussi, tant qu'un chiffre d'affaires suffisant n'aura pas été généré par ses activités, le financement de Railcoop repose donc intégralement sur ses fonds propres (capital social) ou quasi-fonds propres (titres participatifs).

- **Risques relatifs à l'image**

Comme déjà identifié les années précédentes, le modèle défendu par Railcoop est attaqué, d'une part, par ceux qui estiment que l'appropriation directe du sujet ferroviaire par les citoyens est antinomique avec le développement de services publics ferroviaires, et, d'autre part, par ceux qui estiment que cette appropriation est utopique dans un secteur hautement capitalistique comme le ferroviaire.

Ces attaques répétées, qui sont parfois portées par des journalistes, sont de nature à instiller le doute sur la pertinence du modèle. Or, le développement de Railcoop est aujourd'hui intégralement porté par la confiance des sociétaires dans le projet. Ces attaques répétées peuvent altérer cette confiance et in fine porter préjudice au projet. Face à ce risque, Railcoop peut s'appuyer sur une de ses valeurs cardinales, la transparence, y compris sur les difficultés rencontrées, et sur le sérieux de sa production ferroviaire.

- **La fragilité de l'infrastructure ferroviaire**

Comme indiqué lors des années précédentes, même si des efforts d'investissements ont été faits récemment pour tenter de maintenir le niveau de performance du réseau ferré, celui-ci ne cesse de se dégrader. Or, la qualité de la performance du réseau est essentielle pour que des services ferroviaires performants puissent se développer.

En mars 2022, un contrat de performance a été signé entre l'Etat et SNCF Réseau. Toutefois, d'un avis unanime des professionnels du secteur, ce contrat impose à SNCF Réseau une trajectoire d'investissement insuffisante pour maintenir à niveau le réseau (alors que l'enjeu est de le moderniser, notamment via des systèmes de signalisation plus performants). Par ailleurs, bien que le gouvernement ait annoncé un plan d'investissement de 100 Mds

jusqu'en 2040 (soit 5,8 Mds/an en moyenne), le détail de la mise en œuvre de ce plan reste encore à définir.

9. Activités de recherche et développement

Railcoop a entamé une étude confiée au cabinet Steer en partenariat avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et l'association Ferrocampus. Elle vise à analyser les impacts socioéconomiques des réouvertures de services ferroviaires en France et à l'étranger en matière de dynamisme économique, de flux touristique, d'accès aux services publics ou encore d'aménagement du territoire. Le rapport final est attendu en juin 2023. Railcoop prévoit de s'appuyer sur ces conclusions pour estimer les impacts attendus de la mise en place du service voyageurs Bordeaux-Lyon.

En octobre 2022, Railcoop a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt du Commissariat du Massif central pour les mobilités. Le projet porté par la coopérative vise à faciliter le groupage de flux logistiques pour le secteur agricole. Il est soutenu à hauteur de 200 000 euros.

Au long de l'année 2022, Railcoop a participé au co-développement du logiciel Secoya pour la gestion de la sécurité d'une entreprise ferroviaire.

Par ailleurs, Railcoop est régulièrement sollicitée pour faire l'objet de recherches académiques relatives aux structures coopératives. Deux partenaires sont particulièrement impliqués dans ces projets :

- Geolab, laboratoire d'aménagement et de géographie de l'Université de Limoges, qui a signé une convention de coopération scientifique avec Railcoop ;
- Ferinter, association regroupant des chercheurs en sciences humaines et sociales autour de la restructuration du transport ferroviaire, dont Railcoop est adhérente depuis 2021. Ferinter organise notamment des journées d'études rassemblant des chercheurs internationaux (Bruxelles en 2021, Bourges en 2023).

Railcoop a également participé à des études et mémoires de recherche comme cas d'étude, notamment pour les organismes suivants :

- Université de Vigo (Espagne) : étude des innovations justes, écologiques et post-croissance dans le secteur des transports (projets Prospera de l'Union européenne) ;
- ENSA de Paris-Val de Seine : mémoire de recherche de master sur le rôle d'une coopérative dans la logistique ferroviaire ;
- Université Gustave Eiffel : étude sur les acteurs économiques à proximité du Cantal ;
- IAE de Paris : participation à un ouvrage collectif sur les communs ;
- Université de Nantes : étude de l'intégration du modèle de SCIC dans le secteur ferroviaire ;
- INSA de Strasbourg : étude sur l'implication citoyenne pour le ferroviaire dans la vallée de la Thur.

Deux sollicitations d'universitaires sont également à l'étude pour le montage de partenariat de recherche autour de la communication et de la gouvernance coopérative : d'une part pour la mise en place d'une chaire « Communication et solidarité » à l'Université Clermont Auvergne ; d'autre part la création de l'école Ecologica à Lyon.

Ces activités de recherche, développement et innovation ont permis à Railcoop de déposer une demande de Crédit d'impôt recherche / Crédit d'impôt innovation autour de cinq axes :

- L'étude du développement d'un modèle économique intégrant les dimensions sociales et environnementales de l'organisation des territoires ;
- Le développement du réaménagement intérieur des rames X72500 pour leur modernisation dans un contexte de réemploi et de développement durable ;
- L'étude d'intégration d'une solution wifi offrant un fort taux de couverture sur une ligne ferroviaire en zone faiblement urbaine ;
- Le développement de méthodes d'amélioration de la participation des sociétaires dans la prise de décision en intelligence collective ;
- Les études pour le développement d'un système de gestion de la sécurité (SGS) innovant, couplé avec un système de management intégré à destination du secteur ferroviaire.

Cette demande a été admise par les services fiscaux le 5 janvier 2023 pour un montant de 112 134 €.

Railcoop prévoit de formuler une nouvelle demande de crédit d'impôt recherche / crédit d'impôt innovation au titre des activités menées durant l'année 2022.

10. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Les évènements majeurs suivants sont intervenus depuis la clôture de l'exercice :

- Dans la perspective de déployer un service de transport de voyageurs Bordeaux-Lyon à l'été 2024, Railcoop a pris plusieurs décisions pour préserver la trésorerie de l'entreprise à court-terme :
 - Faisant le constat, au regard du bilan du premier trimestre de l'activité fret, que la poursuite de cette activité risquait de mettre en péril la santé financière de l'entreprise et risquait ainsi de ne pas permettre d'atteindre les autres objectifs fixés, le Conseil d'administration a décidé, le 19 avril 2023, de suspendre les circulations de trains de marchandises.
 - Par ailleurs, il a été acté une réduction du nombre de salariés, passant par des licenciements économiques et l'arrêt des périodes d'essai de certains salariés dont le directeur financier et la directrice du développement de l'offre commerciale. Certaines activités seront désormais externalisées, à l'instar de la direction financière avec l'appui du cabinet Bras Droit du Dirigeant ou de la coordination du projet Voyageurs.

Par ailleurs, la commande des sillons de circulation auprès de SNCF Réseau pour l'horaire de service 2024 a été effectuée le 6 avril 2023.

- Le sociétariat continue de se développer et le seuil des 14 000 sociétaires a été franchi en avril. Par ailleurs, la Ville et la Métropole de Lyon ont chacune pris une délibération actant leur entrée au sociétariat à hauteur respectivement de 20 000 € et 80 000 €.

- La gouvernance de Railcoop est par ailleurs en cours d'évolution :
 - La directrice générale déléguée et directrice de l'engagement (vie coopérative, relations institutionnelles et partenariats) a démissionné de son mandat pour des raisons personnelles. Elle quittera ses fonctions de salariée en mai 2023. En conséquence, la gouvernance est en cours de réorganisation autour du président Philippe Bourguignon (qui assure la présidence depuis le départ de Patrick Jeanjean fin 2022), du directeur général Nicolas Debaisieux et d'un directeur général exécutif en cours de désignation.
 - Le Conseil d'administration de Railcoop a également évolué. Deux nouveaux administrateurs ont été cooptés : Marie-Pierre Desbons, représentante du collège des bénéficiaires personnes physiques et Charles-Henri Rossignol, Directeur Général de Philibert Tourisme, en tant que représentant du collège des personnes morales. Alain Tord et René Depasse, deux des représentants du collège des bénéficiaires personnes physiques, sont sortis du Conseil.

11. Perspectives pour 2023

L'Assemblée Générale Ordinaire réunit extraordinairement a fixé le 22 février 2023 les orientations de l'entreprise pour les années à venir. La résolution ci-dessous a été adoptée :

« Railcoop a su constituer en trois ans l'une des premières communautés de France engagée en faveur du ferroviaire, du modèle coopératif et de la transition écologique,

Considérant que Railcoop a su sécuriser 11M€ de fonds propres en vue du lancement du service voyageurs Bordeaux-Lyon, mais que ce niveau de fonds propres reste insuffisant pour déclencher l'octroi de prêts bancaires permettant de couvrir le besoin total de financement de 42M€ nécessaire au lancement du service, le Conseil d'Administration décide de ne pas modifier la stratégie de développement mais demande à la direction générale d'en différer pour partie la mise en œuvre.

La Direction Générale est attendue sur l'atteinte des objectifs suivants :

- *Pérenniser le développement commercial de l'activité de transport de marchandises en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, notamment en renforçant notre présence sur les sites logistiques importants, avec un chiffre d'affaires minimal de 2,1 M€ et l'impératif de dégager une marge brute annuelle positive ;*
- *Obtenir l'extension du Certificat de Sécurité Unique pour y inclure les activités de transport de personnes ;*
- *Préparer la mise en place d'un premier service régulier de transport de voyageurs entre Bordeaux et Lyon pour être en exploitation au plus tard pour l'horaire d'été 2024 et réunir la totalité des financements nécessaires à la stratégie de développement postérieure à 2024 ;*
- *Développer des activités connexes générant une profitabilité à court terme et contribuant à la montée en compétence de l'entreprise pour le développement des services de transport de voyageurs et de marchandises ;*
- *Accroître les fonds propres de l'entreprise de 4,1M€ à fin 2023 ;*
- *Poursuivre la maîtrise des charges d'exploitation de l'entreprise, notamment en veillant à la maîtrise de la masse salariale. »*

Le Conseil d'administration et l'équipe opérationnelle restent engagés dans l'atteinte de ces objectifs, à l'exception de l'objectif relatif au développement de l'activité fret pour les raisons indiquées précédemment.

Concernant l'obtention du certificat de sécurité unique pour y inclure les activités de transport de personnes, les travaux sont en cours et l'équipe sécurité devrait être renforcée dans la perspective du dépôt du dossier d'extension du CSU en septembre.

Concernant la mise en place du service, les travaux relatifs à remise en service des rames X72500 vont débuter après un réajustement du cahier des charges issus de l'audit effectué en 2022. De même, le développement des outils billettiques, la mise en place des canaux de commercialisation et, plus largement, l'ensemble des travaux préparatoires à la mise en service de la ligne Bordeaux – Lyon vont se poursuivre.

En parallèle, l'équipe opérationnelle poursuit ses démarches pour sécuriser un plan de financement global qui doit permettre de lancer l'intégralité du service prévu entre Bordeaux et Lyon.

Dans ce cadre, le renforcement des fonds propres de l'entreprise est essentiel pour lui permettre d'investir dans le développement de ces activités. Les démarches se poursuivent donc en 2023 pour atteindre un renforcement des fonds propres d'au moins 4,1M€ d'ici la fin de l'année. Ce renforcement des fonds propres est d'autant plus critique que l'activité fret a généré sur 2022 des pertes supérieures à celles prévues.

12. Présentation des comptes annuels

Cf. plaquette comptable ci-annexée.

13. Situation des mandats des administrateurs

Le tableau ci-après reprend les mandats déclarés par les administrateurs à date.

Administrateurs	Mandats	Observation
Collège des salariés		
Debaisieux Nicolas	Directeur général de Railcoop	
Croquet Jérôme	-	
Collège des bénéficiaires personnes physiques		
Desbons Marie-Pierre	-	Cooptée lors du CA du 28 mars 2023
Guerrée Dominique	Administrateur de la SCIC Celewatt	

Maiangwa Stéphanie	Gérante d'AxiHom Management & Organisation	
Collège des collectivités locales		
Bournier Rachel	-	Représentante du Syndicat ferroviaire du Livradois Forez
Correia Eric	Président du Grand Guéret	
Mairie de Gannat		Représentant en attente de désignation
Collège des bénéficiaires personnes morales		
Bourguignon Philippe	-	
Loyer Martin (représentant Kamuko Consulting)	Gérant de l'entreprise Kamuko Consulting	
Rossignol Charles-Henri (représentant Philibert Voyages)	Directeur Général du Groupe Philibert Voyages	Cooptée lors du CA du 28 mars 2023
Collège des partenaires techniques et financiers		
Burzio Samuela (représentant OUAT)	Présidente de l'association OUAT	
Tixier Jean-François (représentant la CCI de la Creuse)	-	

Le tableau ci-dessous reprend la présence des administrateurs aux réunions du Conseil :

	Nb administrateurs	Présents	Excusés	Absents	Taux de présence
04/01/2022	15	13	2	0	87%
05/02/2022	15	15	0	0	100%
01/03/2022	15	12	2	1	80%
28/03/2022	15	10	2	3	67%
05/04/2022	15	14	1	0	93%
03/05/2022	15	12	0	3	80%
07/06/2022	15	12	0	3	80%
05/07/2022	15	8	5	2	53%
27/07/2022	15	6	5	4	40%
06/09/2022	15	10	1	4	67%

08/11/2022	15	14	1	0	93%
06/12/2022	13	8	1	4	62%

14. Annexe : Rapport d'activité des cercles 2022

Cercles Thématiques :

• **Gestion des aléas d'exploitation :** Le Cercle « Gestion des Aléas » a été créé en juillet 2021 après plusieurs mois de gestation.

Il regroupe aujourd'hui une quinzaine de sociétaires, de toutes les régions, tous fortement motivés par l'enjeu de contribuer par leurs réflexions à la qualité, la sécurité, la continuité et la résilience des services Railcoop.

Il se réunit régulièrement, environ une fois par mois, pour :

- mener des réflexions sur tous les sujets impliquant Railcoop et relevant des thématiques suivantes : aléas, sécurité, sûreté, gestion des risques, prévention, qualité, gestion des imprévus du voyage, gestion des crises etc.
- réfléchir sur son auto-organisation, son outillage et ses bonnes pratiques,
- présenter ses réflexions de la manière la plus rigoureuse possible à l'équipe opérationnelle et les partager avec elle.

Depuis septembre 2021, le cercle travaille à formuler des propositions en matière de gestion des aléas pour Railcoop, contenues dans 17 fiches thématiques qui ont été proposées au CA et à l'équipe opérationnelle.

Ces propositions ciblent en priorité, en vue du lancement du service voyageur, qui sera ausculté par de nombreux médias et voyageurs potentiels, les futurs trafics voyageurs de Railcoop et l'objectif d'offrir à nos futurs clients une expérience voyage sûre et sécurisée. Elles portent notamment sur la prise en charge des voyageurs en cas de détresse des trains, la remontée des informations, la sécurisation des infrastructures et les modalités de contrôle et d'accès aux trains.

Le cercle a la préoccupation de ne pas empiéter sur le travail des équipes opérationnelles qui ont en charge la sécurité, mais plutôt d'apporter des éléments innovants, différents de ce qui se pratique et qui relève des normes de sécurité européennes très encadrées, en s'appuyant notamment sur l'intelligence collective de la coopérative et sa capacité de mobiliser des sympathisants du projet.

Un rapprochement a déjà eu lieu avec l'équipe opérationnelle pour rechercher une complémentarité, notamment dans la perspective de la mise en œuvre d'un service « frugal » qui sera appelé à progresser au fil du temps.

Le cercle a aussi l'intention de réfléchir, en partant de l'effondrement du hangar de Capdenac, sur la gestion d'une crise aléatoire, quelle qu'en soit l'origine.

● **Développement du réseau :** Le cercle s'est réuni en visioconférence le 12 janvier, le 9 février, le 3 mai, le 3 juin et le 29 juin, en présence de 10 à 20 sociétaires (sur environ 200 inscrits sur la liste de diffusion), sur la trame d'ordre du jour suivant :

- les nouvelles en provenance du CA de Railcoop, via notre relais au CA Quentin Neurohr,
- la veille stratégique (nouveaux entrants, annonces gouvernementales) préparées par une petite équipe autour de Thomas Remond,
- l'évolution de notre proposition de développement du réseau.

Ont également été abordés, en incidente, les sujets suivants :

- la nécessité pour Railcoop de travailler avec les acteurs du tourisme,
- la nécessité de prendre rang pour la fabrication de nouveaux matériels roulants,
- l'alternative au financement de rames achetées / reconditionnées que pourrait constituer la location de matériel roulant via une ROSCO,
- nos interrogations sur l'ampleur de la rénovation envisagée des rames X72500,
- l'indispensable lisibilité sur les travaux d'infrastructure et la disponibilité pluriannuelle des sillons,
- les partenariats à nouer avec d'autres nouveaux entrants (dont Le Train).

Sollicitée à plusieurs reprises, une rencontre (par visio) a eu lieu le 18 juillet 2022 entre le président Dominique Guerrée, le directeur général Nicolas Debaisieux et la nouvelle administratrice Stéphanie Maiangwa et trois représentants du cercle Stéphane Coppey, Dominique Reeber et Thomas Remond. Elle a permis d'échanger autour des propositions du cercle et de cibler les attentes réciproques.

Le cercle s'est à nouveau réuni le 19 septembre, le 17 octobre et le 28 novembre, où il s'est interrogé sur la démission du nouveau président Patrick Jeanjean et plus globalement sur les conditions de transparence et de gouvernance nécessaires pour relancer la mobilisation des sociétaires.

Plusieurs membres du cercle ont participé au colloque coorganisé à Lyon le 17 novembre par Mobilettre et Le Train.

Position actuelle du cercle :

A l'orée de 2023, le cercle considère que la mise en service d'une première relation voyageurs ne peut constituer une fin en soi et qu'elle doit s'inscrire dans un processus de montée en charge progressive, lisible pour les sociétaires, qui aboutisse rapidement à un seuil critique de mutualisation des moyens techniques et humains (base logistique, réserves ...). Elle doit intégrer, d'emblée :

- une recherche d'optimisation des moyens : aménagement raisonnable et progressif des rames et des gares (pas toutes ?), mobilisation des coopérateurs...
- une gestion efficace et compréhensible des aléas d'exploitation, reposant sur des outils numériques adaptés. (points à développer en lien avec les cercles ad hoc)

Cela étant, le cercle considère importante la mise en service, dès que possible, d'un premier service, sur la ligne Bordeaux-Lyon dans le cadre d'accords de partenariats pour la commercialisation, l'information, la maintenance, la gestion des aléas... Il formule plusieurs

propositions successives de services diurnes (avec 1, 2 puis 4 matériels roulants + réserves) et nocturnes reliant Bordeaux à Lyon et au-delà.

Il souhaite des échanges plus fréquents avec l'équipe opérationnelle de Railcoop.

- **Gouvernance** : Le cercle compte 10 contributrices et contributeurs réguliers. La liste mail du cercle compte une quarantaine de personnes.

Les travaux réalisés en 2022 :

- Transfert à la CEM des résultats du GT Critères d'évaluation de la gouvernance
- En partenariat avec le cercle Animation du sociétariat :
 - Enquête sur le fonctionnement des cercles parmi les animateurs
 - Guide d'animation du sociétariat
 - Co-écriture avec Smart.be d'un article sur l'animation du sociétariat
 - Livret d'accueil des sociétaires

Les travaux en cours :

- Propositions de modifications du Règlement Intérieur en fonction des retours du CA et des cercles de sociétaires
- Relecture des statuts pour proposer des améliorations en vue de l'AG de 2023
- Réflexion sur la pondération statutaire des collèges de votes aux élections des membres du CA & Comment faire pour tendre vers plus de parité ?
- Groupe de travail, dit "Transparence", s'interrogeant sur *Comment améliorer la communication entre les différentes instances de Railcoop ?*

- **Animation du sociétariat** : Ce cercle, créé en juillet 2020, s'intéresse à la vie, à l'accueil et à la convivialité au sein de notre coopérative Railcoop.

Les actions du cercle se structurent autour de trois axes :

- Former et informer : réalisation d'un livret d'accueil des sociétaires, actualisation de la FAQ et du lexique, relecture des bulletins des sociétaires, participation aux réflexions sur la stratégie communication de Railcoop.
- Créer du lien, de la convivialité : faire le lien avec les sociétaires, les accueillir, animation du groupe Facebook « Communauté Railcoop ».
- Connaître les sociétaires : réalisation d'une enquête « personnes morales », prise de contact avec les personnes éloignées du numérique », analyse des commentaires des sociétaires lors des webinaires d'information et assemblées générales.

- **Modélisme** : ce cercle, créé en 2021, compte une dizaine de membres. Son objectif est de faire la promotion de Railcoop au travers du modélisme.

Principaux travaux menés en 2022 :

- Recherche de moyens pour concrétiser notre objectif.
- Contact avec des fabricants de modèles réduits dans le but de proposer aux sociétaires des modèles au 1/87ème personnalisés Railcoop à prix avantageux en achat groupé.

- Tentatives de groupement pour la locomotive G1000 et du wagon bâché Rils (elles n'ont pas abouti pour cause de non atteinte des quotas avant la date imposée par les constructeurs et le délai final de 8 jours pour finaliser ainsi que par manque d'information des sociétaires malgré la publication dans le bulletin des sociétaires).
- Recherche du moyen de présentation au public de nos modèles en circulation sur des réseaux ou autres modules...

Idées et perspectives pour 2023 :

- Poursuivre ces actions qui nécessitent un important travail
 - Imaginer une version plus modeste du projet de wagons aux couleurs de Railcoop, en utilisant la décalcomanie. Ce projet, actuellement à l'étude, permettrait de fabriquer bénévolement des petites séries de quelques dizaines d'exemplaires.
 - Malheureusement, le cercle est confronté à un manque de bénévoles ou de passionnés du modélisme, limitant les projets et réduisant ainsi son action.
- **Desserte fine des territoires :** Créé en octobre 2020, ce cercle est animé par Guillaume Bazeau, Thomas Lézé, Gilles Rochereau, Yvan Belat, Remy Marchal.

Objectifs du cercle : Défense et développement des lignes ferroviaires à faible trafic.

Principaux travaux menés en 2022 :

- Prise de contact avec des associations ferroviaires nationales et locales.
- Mise en place d'une méthodologie pour promouvoir les dessertes fines ferroviaires.
- Rapprochement et échanges avec la mairie de Montluçon au sujet de la ligne Montluçon- Evaux les Bains-Ussel.
- Veille technologique et d'actualité ferroviaire.

Idées et perspectives pour 2023 :

- Saisir l'opportunité du projet du Bordeaux-Lyon pour convaincre les opérateurs ou les autorités organisatrices à se positionner sur les "petites lignes" en correspondance directe. (Afin d'alimenter potentiellement la future "artère").
 - Exercer une veille dans les territoires afin de pister tout projet de démantèlement de voie ou d'arrêt de circulation, aux fins de conserver le service.
 - Faire davantage pression ou influencer les collectivités (Exemple : Montluçon, les départements du Lot et de l'Hérault ou la région AURA) qui poussent à l'abandon ou au démantèlement des voies ferrées.
 - Travailler sur le développement voire les réactivations des lignes de desserte fine.
 - Trouver des solutions pour faire baisser les coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures (Trains léger (Taxirail/Draisie) ou utilisation de rails de réemploi).
- **Mobilité et Handicap :** Créé en juillet 2021, coordonné par Pascal Bouléry, il compte 13 personnes de 9 départements différents. Notre cercle s'est donné pour mission de permettre un égal accès aux déplacements en train aux personnes à mobilité réduite comme pour l'ensemble de la population. Nous travaillons à anticiper les

besoins en amont pour rétablir la libre circulation de tous sans exception, au sein du réseau Railcoop.

Principaux travaux menés en 2022 et perspectives 2023 :

- Aménagement des espaces en gares : Nous avons participé à la confection des espaces Railcoop en gare, afin qu'ils respectent les dispositions légales d'accès en gare, et qu'ils soient adaptées à tous les publics : accès à des zones de repos, facilité pour acheter des billets en gare, capacité à des fauteuils de se déplacer, facilité visuelles pour les personnes malvoyantes... Nous avons également mis en place une « checklist des mobilités » qui sert de guide pour apprécier les besoins dans les gares.
- La formation des équipes sur l'accessibilité : nous avons réfléchi à une formation rapide pour les équipes Railcoop sur le handicap et la mobilité dans les transports. Les formations pourraient être menées par certains membres du cercle.
- Réflexion sur l'achat du billet sur le site internet : Nous avons commencé à réfléchir sur la capacité de Railcoop à proposer des interfaces d'achat de billet qui facilitent la mobilité de tous. Notamment pour les personnes âgées, les personnes à visibilité réduite. Un échange avec le cercle numérique est envisagé.
- Réflexion sur l'accompagnement physique des personnes à mobilité réduite. Nous réfléchissons à mettre en place un système de solidarité pour que des personnes à proximité puissent intervenir et aider les personnes à mobilité réduite dans les gares et dans les rames.

Cercles Territoriaux :

- **Francilien :** Le cercle, créé en 2020 compte une trentaine de membres. Le cercle s'est réuni 5 fois au cours de l'année. A l'occasion de ces échanges, ont été abordées l'actualité de Railcoop, l'actualité ferroviaire et les activités possibles pour mieux faire connaître Railcoop ; un noyau de participants, variant de 5 à 10 personnes, est assidu à ces réunions.

Principaux travaux menés en 2022 :

- Une « fresque de la mobilité » a été organisée en avril pour les sociétaires Railcoop d'Ile de France, avec deux animateurs également sociétaires.
- Un membre du cercle a organisé une conférence sur l'économie sociale et solidaire dans une librairie associative, conférence au cours de laquelle Railcoop a tenu une grande place.
- Quelques membres du cercle ont tenu une permanence sur le stand Railcoop du festival « once upon a train » en septembre
- Grâce à l'action efficace d'un membre du cercle, un stand Railcoop était présent au festival « Cyclo camping international » ; tenu par des sociétaires, ce stand a rencontré un grand succès !

Les projets pour 2023 :

- Dans la continuité de 2022, suivre l'actualité de Railcoop, et contribuer au rayonnement de la coopérative pour trouver de nouveaux sociétaires.
- Organiser de nouvelles « fresques de la mobilités » vu le succès rencontré en 2022.

- Assurer la permanence du stand dans les festivals où Railcoop sera présent.
- **Bordeaux** : Ce cercle créé en 2020 compte une cinquantaine de membres dont une dizaine de membres actifs. Il est animé par Fabien Lascroux.

Objectifs du cercle : faire connaître Railcoop, attirer de nouveaux sociétaires (personnes physiques et personnes morales), commencer à réfléchir à notre rôle particulier de cercle bordelais dans l'ouverture du service voyageurs Bordeaux-Lyon.

Principaux travaux menés en 2022 :

- Tenues de stand Railcoop aux événements suivants : Week-end des journées du patrimoine, Marché de Bègles, Journée mobilité avec des élus et acteurs de la mobilité (organisé par BAM),
- Rencontres avec des élus locaux : Responsable transports de la CALI (Agglomération du Libournais), Maire de Bègles,
- Rencontres avec des partenaires : Participation à l'AG de la SCIC d'étudiants de Sciences Po ACC'ESS, Directeur de Citiz Bordeaux,
- Participation à des événements : Colloque Le Train-Mobilette, Trophée des Mobilités (organisé par Nouvelle Aquitaine Mobilités), Réunion publique de la CRESS (Chambre Régionale de l'ESS), plusieurs rencontres organisées par la BAM (Bicyclette et Alternatives de Mobilité), Les Agoras du Train,
- Autres actions : Courrier co-signé par les 3 cercles territoriaux en Nouvelle-Aquitaine (Limoges, Creuse, Bordeaux) envoyé à la Région NA, Entretien pour une étude de l'institut européen Jacques Delors, participation à un reportage pour la télévision allemande, le Cercle bordelais est présent sur cette carte : <https://bam-mobilite.gogocarto.fr/>

En 2023 : poursuite de ces actions de mobilisation territoriale pour accroître l'implantation de Railcoop.

- **Limoges** : L'année 2022 a été assez tranquille mais 2023 démarre fort avec de nombreuses démarches partenariales en cours sur la lancée d'une réunion de décembre 2022 et l'arrivée de nouveaux membres.

En 2022, le cercle a :

- organisé une AG délocalisée pour suivre à plusieurs l'AG de Figeac ;
- tenu un stand à la Foire Bio Coccinelle à l'initiative de la Nef qui a invité les Licoornes ;
- organisé une mobilisation en décembre pour rédiger des courriers qui sont partis début 2023 auprès de la Métropole de Limoges et du Département de Haute-Vienne ;
- mis en place des affiches dans deux entreprises sociétaires de Railcoop (Biocoop l'Aubre à Limoges et Le Temps de Vivre à Aixe sur Vienne) ;
- relancé l'Université de Limoges en sollicitant le directeur du Campus de Guéret --> Alexandra Debaisieux a ainsi pu rencontrer la Présidente de l'Université.

- **Lyon :** Le cercle est coanimé par Xavier Sarbach et Marie-Christine Gondeau.

Bilan 2022 / 2023 :

Le cercle s'est retrouvé durant l'année une fois par mois environ. Les membres du cercle ont représenté Railcoop à l'occasion de salons et évènements :

- Le festival du voyage engagé.
- Le forum de la finance éthique à la mairie de Lyon.
- Premier salon de l'écomobilité de Saint Étienne.

Projets pour 2023 :

- Continuer à sensibiliser chaque citoyen lyonnais à prendre part au projet de Railcoop.
- Proposer à tout sociétaire lyonnais de venir rejoindre le cercle.
- Participer aux divers salons qui se tiendront tout au long de l'année dont celui de Primevère.
- Proposer des temps d'échanges et de rencontres entre sociétaires lyonnais sous diverses formes : restaurant, visite culturelle, pique-nique, Happy-Hour...

Les projets des cercles créés en 2022 :

- **Alsace :** Depuis sa création en janvier 2022, le cercle Alsace s'est enrichi d'une vingtaine de sociétaires, avec deux volontés :
 - Partager des moments de convivialité autour du ferroviaire : visites de la Cité du train de Mulhouse et du train touristique Thur Doller Alsace, suivi de l'assemblée générale depuis le bureau Railcoop de Barr, repas au restaurant à la gare de Colmar...
 - Promouvoir Railcoop sur le territoire aux côtés des coopératives Citiz et Commown : participation à des stands lors des Journées de l'économie sociale et solidaire de Strasbourg, du salon BiObernai, ou encore des Entretiens Territoriaux de Strasbourg, et interventions à l'occasion de tables rondes à la Maison citoyenne et au Marché de Noël off.

En 2023, le cercle prévoit de poursuivre les rencontres et les événements pour pérenniser le groupe, avec notamment l'objectif de visiter un site industriel (usine CAF de Reichshoffen, technicentre SNCF de Bischheim...).

- **Auvergne :** Le cercle a été créé le 7 février 2022. Nous sommes 25 inscrits, 20 hommes et 5 femmes, dont 9 de l'Allier, 1 de la Loire, 2 de Haute-Loire, 10 du Puy de Dôme et 3 n'ayant pas donné leur localisation. Toutes nos réunions se tiennent à distance du fait de l'éloignement des participant.e.s.

Principaux travaux menés et sujets de réflexion en 2022 :

- Comment donner envie et fidéliser les clients à prendre le train Railcoop Lyon-Bordeaux.
Idées : bon bilan carbone, temps de trajet raisonnable, cadencement, prix raisonnable et surtout leur permettre d'accéder à ce train.

Problème de mobilité plus large : développer le cadencement des bus, train, assurer les correspondances. Voir avec les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) ou avec la Région (compétence parfois déléguée par les EPCI).

- Comment obtenir davantage de soutien des collectivités ? Communiquer auprès des collectivités locales, la Région via la presse, la FNAUT (Fédération Nationale d'Usagers des Transports).
 - Comment aider Railcoop en cas d'aléa (retard, panne, correspondance non assurée, etc.).
 - Présentation de Railcoop auprès des élus de la ville de Montluçon.
 - Promotion de Railcoop via la participation à des événements.
 - Etude des lignes de notre région pouvant éventuellement être maintenues ou ré-ouvertes, et ce, dans l'intérêt futur de Railcoop.
 - Réflexions sur l'augmentation du capital social de Railcoop.
 - Organisation du duplex de l'AG à Montluçon.
-
- **Cap-Carène-Sillon** : La création de ce cercle territorial a été validée le 14 décembre 2022 par le Conseil d'Administration. Animé par Jean-François Habigand, le cercle compte 8 membres à fin 2022.

Les objectifs du cercle sont de :

- Faire connaître Railcoop pour générer et/ou collecter des souscriptions de nouveaux sociétaires pour les différents collèges,
- Développer des liens entre tous les sociétaires de cette ligne médiane Le Croisic-Bâle sans oublier la Bretagne à laquelle la ville de Nantes est historiquement liée.
- Stimuler la création de cercles locaux le long de la ligne, pourquoi pas avec l'aide du cercle Alsace.

Principaux travaux menés en 2022 :

Malgré la jeunesse du cercle, deux points importants sont à signaler dans l'activité 2022 :

- Présentation du projet Railcoop à Mme le Maire du Croisic, présentation qui a reçu un très bon accueil, puis communication des documents Railcoop nécessaires pour faire une synthèse que Mme le Maire présentera à son conseil municipal.
- Participation par la tenue d'un stand Railcoop pendant les deux semaines des vacances de Noël, à l'exposition de trains miniatures qui a eu lieu dans l'ancienne criée du Croisic et qui a permis de rencontrer une petite centaine de personnes et de faire naître au moins 3 nouvelles souscriptions.

Idées et perspectives pour 2023 :

- participer à des animations, de type « portes ouvertes », dans le réseau Biocoop,
- organiser des projections-débats du film de Manuel Lobmaier dans sa version longue, « Au bout des rails »,
- obtenir des rendez-vous avec les maires des communes du territoire pour leur présenter le projet Railcoop.
- effectuer une veille sur les événements liés à la mobilité sur le territoire pour y participer,

- créer une dynamique d'animation avec le comité de Jumelage Le Croisic avec Laufenburgh, ville allemande située à 40 km de Bâle. Comité qui fête son 50ème anniversaire en 2023,
 - développer un lien avec le cercle développement du réseau pour soutenir le projet d'ouverture de la ligne Le Croisic-Bâle,
 - essayer de trouver quelques sociétaires motivés pour créer un cercle local à Nantes.
- **Alpin** : Le cercle a été créé en octobre 2022 et compte 5 membres à fin 2022.

Principaux travaux menés en 2022-début 2023 :

- Rencontre avec un grenoblois éloigné du numérique en septembre 2022.
- Création du cercle en octobre 2022.
- Présentation de Railcoop à La Base (bar associatif de Alternatiba Grenoble) fin novembre.
- Présence à l'inauguration de la ré-ouverture Grenoble-Gap en décembre 2022.
- Présentation de Railcoop aux élèves du master Architecture Urbanisme et Etudes Politiques co-porté par l'Ecole d'Architecture, Sciences Po et Institut d'Urbanisme de Grenoble. Les élèves font leur projet annuel en lien avec le territoire de la ligne Lyon/Bordeaux.
- Présentation de Railcoop aux membres de l'ARDSL (Association Rail Dauphiné Savoie Léman) à Annecy en janvier 2023.
- Tenue d'un stand Railcoop à la Biocoop Casabio de Chambéry en février 2023.

Idées et perspectives pour 2023 :

- Présentation de Railcoop lors de différents évènements : Championnats de France de marche athlétique sur route 2023, Festival Vélosons, évènement T-REX, Salon du modélisme de Chambéry, Festival de l'avenir au naturel, Foire de Beaucroissant, Forums des associations de Chambéry et Grenoble, Village des alternatives, Fête des Tuiles, etc.
- Tenues de stands Railcoop dans les Biocoop locales.
- Présentation de Railcoop auprès d'associations locales.
- Projection du film « Voyage à Bessège » dans les cinémas locaux (Chambéry, Grenoble).
- Actions de soutiens aux initiatives extérieures à Railcoop consistant à développer le réseau et le service ferroviaire dans les valeurs de Railcoop.
- Actions de réflexion à la mise en place d'offres ferroviaires voyageurs ou fret Railcoop sur le territoire alpin et suggestions d'amélioration dans les gares.
- Animation du cercle : organisation de sorties vélo/train.

- **Recherche :** Le cercle créé en 2022 compte une dizaine de membres. La fonction d'animation du cercle est tirée au sort et tournante tous les 6 mois.

Le fil conducteur des travaux et réflexions est l'innovation dans la transition sociale et écologique.

Proposition d'axes de recherche :

- La démocratie dans les coopératives (ex. association des salarié.es et des usager.es),
- Les modèles d'entreprise de transport ferroviaire (ex. évolution du secteur),
- L'ancrage territorial (ex. pôles d'activité autour des gares),
- Les innovations technologiques (ex. : utilisation d'énergies décarbonées),
- L'évaluation des effets environnementaux et sociaux (ex. économie circulaire).

Premières actions réalisées en 2022 :

- Structuration du cercle (réunion mensuelle)
- Début d'une enquête collective sur l'engagement de sociétaires dans les cercles de Railcoop : une dizaine d'entretiens réalisés
- Première contribution aux Journées Ferinter, 12-13 janvier 2023, à Bourges. Titre de la communication : « *Perceptions et engagements des sociétaires dans une coopérative ferroviaire. Le cas de Railcoop.* »

Idées et perspectives pour 2023 :

- Continuer l'enquête collective
- Participation à des congrès scientifiques
- Communiquer sur nos premières recherches au sein de Railcoop
- Prévoir un séminaire en présentiel du Cercle Recherche

15. Annexe : Rapport d'activité de la Commission d'Ethique et de Médiation 2022

Cf. Document pdf joint « 15. Annexe – Rapport d'activité de la CEM 2022 »